

TABLE DES MATIERES :

PARTIE 1 : LA IATROGENIE MEDICAMENTEUSE	20
1.1 Définition	20
1.2 Epidémiologie.....	21
1.2.1 Les enquêtes ENEIS	21
1.2.2 Résultats des enquêtes ENEIS	22
1.2.3 Conclusion des enquêtes ENEIS	23
1.3 Etude EMIR	24
1.4 Assurance Maladie : 3 types d'études.....	25
1.4.1 La iatrogénie liée à un traitement	25
1.4.2 La iatrogénie liée aux interactions médicamenteuses.....	26
1.4.3 La iatrogénie liée à l'incompatibilité entre traitement et patient.....	27
1.5 Les outils	27
1.5.1 Les critères de Beers	27
1.5.2 La liste de Laroche	28
1.5.3 Medication Appropriateness Index (MAI)	29
1.5.4 Les critères STOPP/START	30
1.6 Identification des évènements indésirables graves liés aux médicaments	32
1.6.1 Population gériatrique	32
1.6.2 Altérations fonctionnelles	33
1.6.3 Modifications pharmacocinétiques.....	34
1.6.3.1 Absorption	34
1.6.3.2 Distribution	34
1.6.3.3 Métabolisme	35
1.6.3.4 Elimination	36
1.6.4 Modifications pharmacodynamiques	36
1.7 Evaluation de la capacité à identifier les évènements indésirables liés aux médicaments	37
1.8 Méthodes de détection des hospitalisations pour cause iatrogène	39

PARTIE 2 : MESURE DES HOSPITALISATIONS POUR CAUSE IATROGENE A L'HOPITAL.....	45
2.1 Contexte	45
2.1.1 Présentation du CH Edmond Garcin à Aubagne.....	45
2.1.2 Exercice de la pharmacie clinique	45
2.2 Matériel et méthodes	50
2.2.1 Objectif de l'étude.....	50
2.2.2 Critères d'inclusion	51
2.2.3 Outil utilisé	51
2.2.4 Recueil des données	52
2.2.5 Caractéristiques étudiées	53
2.2.6 Durée de l'étude	53
2.3 Résultats	53
2.3.1 Population étudiée.....	53
2.3.2 Admission pour cause iatrogène	54
2.4 Discussion	56
2.5 Conclusion.....	57
PARTIE 3 : IATROGENIE ET LIEN VILLE-HOPITAL.....	58
3.1 Lien ville-hôpital	58
3.1.1 Définition	58
3.1.2 Pourquoi ?	59
3.1.3 Comment ?	61
3.2 Pharmacien d'officine et iatrogénie	62
3.2.1 Dossier Médical Partagé	63
3.2.2 Bilan de médication	64
3.2.3 Entretiens pharmaceutiques.....	66
3.3 CEPRIM	68
3.3.1 Recrutement des patients	68
3.3.2 Déroulement de la consultation	69

3.3.3 Lien avec les acteurs de ville	70
3.3.4 Bilan pharmaceutique.....	71
3.3.5 Limites au développement	72
3.3.6 Perspectives et satisfaction patients	72

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Tableau comparatif des enquêtes ENEIS 1 et ENEIS 2	21
Figure 2 : Tableau comparatif des EIG entre ENEIS 1 et 2	22
Figure 3 : Répartition des EIG	23
Figure 4 : Echantillon de l'enquête ENEIS 3	24
Figure 5 : Proportions des professionnels de santé ayant prescrit ou délivrés les onze AFCI ciblées	26
Figure 6 : Exposition en fonction du trimestre de grossesse.....	27
Figure 7 : Tableau 1 de la Liste de Laroche.....	29
Figure 8 : Critères STOPP majoration risque de chutes	31
Figure 9 : Critères START antalgie	31
Figure 10 : Absorption orale chez le sujet âgé	34
Figure 11 : Elimination chez le sujet âgé.....	36
Figure 12 : Méthode de mesure des EIM	40
Figure 13 : Comparaison des deux outils OPERAM et AT-HARM	42
Figure 14 : Processus de pharmacie clinique	47
Figure 15 : Questionnaire de l'outil AT-HARM 10	52
Figure 16 : Répartition des items AT-HARM en %	55
Figure 17 : Mention de la cause iatrogène dans le compte rendu des différents services	55
Figure 18 : Classes médicamenteuses impliquées dans les hospitalisations pour iatrogénie.....	56
Figure 19 : Bilan pharmaceutique CEPRIM (1)	71
Figure 20 : Bilan pharmaceutique CEPRIM (2)	72
Figure 21 : Satisfaction des patients	73

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Medication Appropriateness Index	79
Annexe 2 : Le réflexe iatrogénique.....	80
Annexe 3 : Programme HAS AMI-Alzheimer	80
Annexe 4 : Alerte et maîtrise de la iatrogénie des neuroleptiques dans la maladie d'Alzheimer.....	82
Annexe 5 : Questionnaire AT-HARM10 version originale	83
Annexe 6 : Liste complète des critères START/STOPP version 2	84
Annexe 7 : Exemples de PPI avec STOPP et START	85
Annexe 8 : Concept du CEPRIM	87
Annexe 9 : Bilan d'activité et financier du CEPRIM.....	88

LISTE DES ABREVIATIONS

ENEIS : Enquête Nationale sur les Evènements Indésirables graves associés aux Soins en établissements de santé

CCECQA : Comité de Coordination de l'Evaluation Clinique et de la Qualité en Aquitaine

DGS : Direction Générale de la Santé

DHOS : Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins

EIG : Effet Indésirable Grave

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

CRPV : Centre Régional de Pharmaco Vigilance

EMIR : Effets indésirables des Médicaments : Incidence et Risque

AFSAPPS : Agence Française de Sécurité Sanitaire des produits de santé

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CH : Centre Hospitalier

SNC : Système nerveux central

AVK : Anti vitamine K

INR : International Normalized Ratio

AFCI : Associations Formellement Contre Indiquées

IDE : Infirmière Diplômée d'Etat

MPI : Médicaments Potentiellement Inadaptés

PPI : Prescription Potentiellement Inappropriée

STOPP : Screening Tool of Older Person's Prescriptions

START : Screening Tool to Alert Doctors to Right Treatment

AINS : Anti Inflammatoire Non Stéroïdien

EIM : Effet Indésirable Médicamenteux

EAHP : European Association of Hospital Pharmacists

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

SSR : Service de Soins et de Réadaptation

USLD : Unité de Soins Longue Durée

PUI : Pharmacie à Usage Intérieur

SFPC : Société Française de Pharmacie Clinique

HAS : Haute Autorité de Santé

AT-HARM : Assessment Tool for Hospital Admission Related to Medication

IPP : Inhibiteur de la Pompe à Protons

DMP : Dossier Médical Partagé

HPST : Hôpital Patient Santé Territoire

ETP : Education Thérapeutique

DCI : Dénomination Commune Internationale

AMM : Autorisation de Mise sur le Marché

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé

AOD : Anticoagulant Oraux Direct

OMEDIT : Observatoire des Médicaments, Dispositifs médicaux et Innovations Thérapeutiques

AVC : Accident Vasculaire Cérébral

ALD : Affection Longue Durée

EP : Entretien Pharmaceutique

CTO : Chimiothérapie Orale

ANSM : Agence Nationale

CEPRIM : Centre d'Evaluation et de Prévention du Risque Iatrogène Médicamenteux

IRDES : Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé

Rapport gratuit .com

PREAMBULE :

Ce travail sur le rôle du pharmacien dans la détection et la prise en charge des hospitalisations pour cause iatrogène, fait suite au stage hospitalier que j'ai effectué lors de ma cinquième année hospitalo-universitaire de pharmacie.

Cette expérience très formatrice que j'ai vécue au travers de l'équipe de la PUI et des différents services du centre hospitalier Edmond Garcin, notamment les patients âgés admis à l'UHCD, m'a permis de prendre conscience du véritable problème de santé publique que représente la iatrogénie.

Suite à ce constat, j'ai mesuré les hospitalisations pour cause iatrogène dans le service de l'UHCD chez les patients âgés, par le biais d'un outil, le score AT-HARM10 (1). J'ai pu m'appuyer sur différentes sources documentaires telles que les BMO, les ordonnances...

La nature des résultats m'a conduite à vouloir trouver des solutions afin d'éviter ces hospitalisations, notamment en tentant d'améliorer le lien ville-hôpital et la communication des différents acteurs gravitant autour du patient.

J'ai également voulu rappeler que le pharmacien d'officine a un rôle important à jouer en matière de prévention de ces hospitalisations, à travers notamment des nouvelles missions qui lui sont confiées.

PARTIE 1 : LA IATROGENIE MEDICAMENTEUSE

1.1 Définition

Selon l'OMS (1969), la iatrogénie se définit comme « toute réponse néfaste et non recherchée à un médicament survenant à des doses utilisées chez l'Homme à des fins de prophylaxie, de diagnostic et de traitement. »

Bien que la prise de médicaments se soit aujourd’hui banalisée, leur usage n’en reste pas moins anodin. Qu’ils soient pris seuls ou en association, ils peuvent causer des effets indésirables plus ou moins graves sur l’état de santé du patient, allant de la simple fatigue à l’hémorragie digestive, voire même à la fracture de la hanche.

Avec plus de 130 000 hospitalisations et 10 000 décès par an, la lutte contre les évènements iatrogènes médicamenteux devient un véritable enjeu de santé publique et est au centre des préoccupations de l’Assurance Maladie.

Elle est une priorité affichée depuis la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, figure en bonne place dans le Programme National pour la Sécurité des Patients (2013-2017), et s’impose en thème majeur à travers la Stratégie Nationale de Santé (2018-2022).

Les évènements iatrogènes seraient évitables pour 30 à 60% (2). Parmi eux, on retrouve les interactions entre différents médicaments d’un même traitement, une erreur dans la prise du médicament : double dose, mauvais horaire de prise, non-respect du traitement prescrit, mauvaise observance…

Tout patient est potentiellement concerné par la iatrogénie médicamenteuse. Cependant, ce risque tend à augmenter chez le sujet âgé souvent polymédiqué, plus sensible aux modifications des doses de leurs médicaments ou à l’ajout d’un nouveau traitement.

1.2 Epidémiologie

1.2.1 Les enquêtes ENEIS

L’Enquête Nationale sur les Evènements Indésirables graves associés aux Soins en établissements de santé (ENEIS) a été réalisée par le Comité de Coordination de l’Evaluation Clinique et de la Qualité en Aquitaine (CCECQA) en 2004 et en 2009 pour répondre aux besoins exprimés par la Direction Générale de la Santé (DGS) et la Direction de l’Hospitalisation et de l’Organisation des Soins (DHOS).

Cette enquête prospective permet d’estimer la proportion des séjours hospitaliers causés par un événement indésirable grave (EIG) et d’évaluer leur part d’évitabilité.

Les enquêteurs étaient des infirmiers diplômés d’Etat ou des cadres de santé n’appartenant pas aux services d’enquêtes, et formés trois jours à la méthode ENEIS à partir de cas concrets. Ils se rendaient dans les unités tous les 2-3 jours, sur une durée d’observation totale de 7 jours, pour détecter les patients susceptibles de présenter un événement indésirable à partir d’un questionnaire. Si c’était le cas, un médecin était chargé de confirmer ou non la nature grave et indésirable de cet événement à partir de la consultation du dossier patient et d’une discussion avec l’équipe de soins.

	ENEIS 1 (2004)	ENEIS 2 (2009)
Périmètre	71 établissements de santé et 292 unités de soins	81 établissements de santé et 251 unités de soins
Nombre de patients	8754 patients pour 35 234 journées d’hospitalisation	8269 patients pour 31 663 journées d’hospitalisation
Durée d’observation	7 jours	7 jours

Figure 1 : Tableau comparatif des enquêtes ENEIS 1 et ENEIS 2

1.2.2 Résultats des enquêtes ENEIS

La densité d'incidence des EIG identifiés pendant l'hospitalisation a été calculée comme le nombre d'EIG identifiés dans l'unité de soins pendant la période d'observation rapporté au nombre de jours d'hospitalisation observés.

	ENEIS 1 (2004)	ENEIS 2 (2009)
Nombre d'EIG total	450	374
EIG à l'origine du séjour à l'hôpital	195 dont 46% évitables et 50% causé par un produit de santé	160 dont 62% causé par un produit de santé
EIG observé pendant l'hospitalisation	255 dont 35% évitable et 27% causé par un produit de santé	214 dont 41% évitable

Figure 2 : Tableau comparatif des EIG entre ENEIS 1 et 2

En 2004, les admissions causées par un EIG représentaient 3 à 5% de l'ensemble des séjours hospitaliers. Les hospitalisations étaient plus fréquentes en médecine (4,5%) qu'en chirurgie (3,5%). 42% des EIG causés par un médicament étaient évitables.

En 2009, les admissions causées par un EIG représentaient 4,5% de l'ensemble des séjours hospitaliers. Les hospitalisations étaient plus fréquentes en médecine (5,3%) qu'en chirurgie (3,4%). 58% sont évitables, dont 36% associés à un produit de santé (81% de médicaments).

1.2.3 Conclusion des enquêtes ENEIS

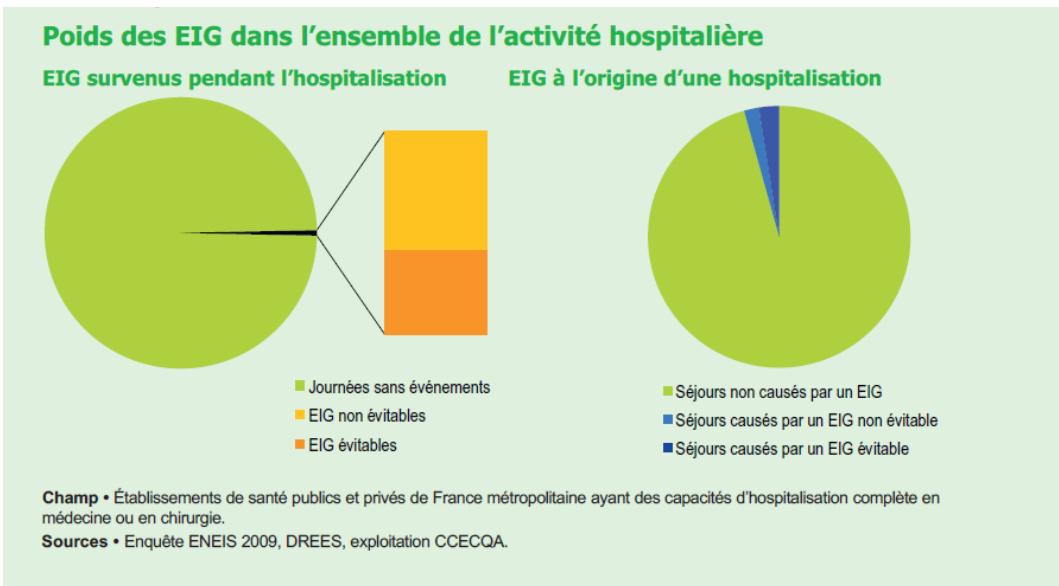


Figure 3 : Répartition des EIG

Les EIG causes d'hospitalisation sont retrouvés en proportion supérieure en médecine qu'en chirurgie.

Un séjour sur 20 est causé par un EIG, et la fragilité des patients est impliquée dans 80% : âges extrêmes, pathologies chroniques graves, problèmes de mobilité...

Concernant les EIG évitables, 63% sont liés à la gravité de la situation clinique du patient et 50% liés à l'urgence de la situation.

Dans 18% des cas, le bénéfice potentiel attendu pour les soins prodigués était faible, ou nul.

La part des EIG évitables est significativement plus élevée en 2009 qu'en 2004.

Cette enquête nationale a permis de disposer de données épidémiologiques sur l'ensemble des EIG en France. La proportion de séjours causés par un EIG apparaît comparable à celle observée dans d'autres pays comme l'Australie.

Une troisième enquête (ENEIS 3) pourrait permettre d'estimer la fréquence des EIG observés dans 3 secteurs que sont les établissements de santé, les EHPAD et les établissements de soins primaires et d'en connaître la répartition.

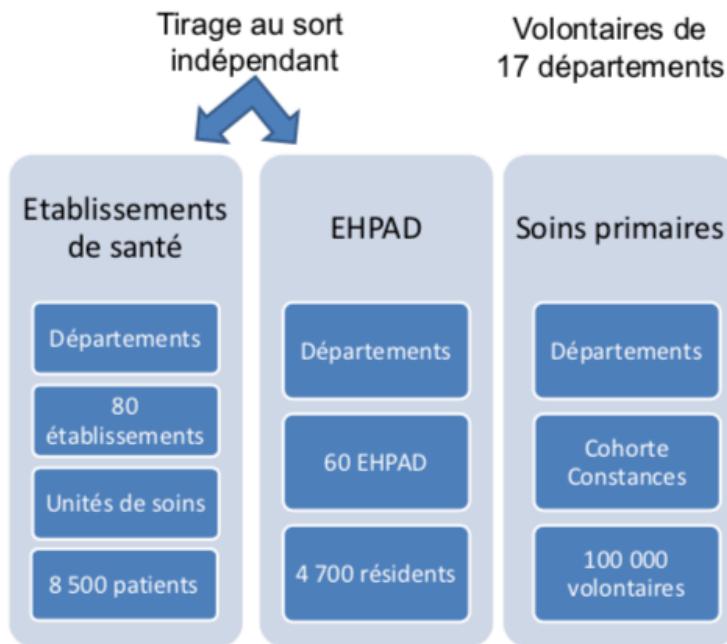


Figure 4 : Echantillon de l'enquête ENEIS 3

L’importance respective des causes et facteurs contributifs pourra être identifiée pour formuler des recommandations en termes de priorités d’action et de prévention.

Selon le Ministère de la Santé, les objectifs du projet ENEIS 3 seraient :

- Estimer l’incidence des EIG associés aux soins observés dans les établissements de santé, dans les EHPAD et en soins de santé primaire
- Estimer la part évitable de ces EIG
- Suivre l’évolution de l’incidence des EIG en établissement de santé

1.3 Etude EMIR

En 2007, le Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) de Bordeaux a présenté l’étude EMIR (Effets indésirables des Médicaments : Incidence et Risque), sur les hospitalisations liées à un effet indésirable médicamenteux. Cette étude, financée par l’AFSSAPS, avait pour objectif principal d’estimer l’incidence des hospitalisations motivées par la survenue d’un effet indésirable.

Ses objectifs secondaires étaient d’estimer la proportion d’effets indésirables évitables, et également de comparer les résultats à ceux obtenus lors de l’étude d’incidence de 1998 qui

avait montré que 3,19% des hospitalisations en service de spécialités médicales des hôpitaux publics étaient dues à des effets indésirables médicamenteux.

63 services de court séjour de CHU et CH ont participé à cette étude, regroupant 2692 patients. On a pu observer 97 cas d'effets indésirables ayant entraîné une hospitalisation : 70% d'effet indésirable proprement dit, 30% d'interaction médicamenteuse. 167 médicaments ont été impliqués (1,7 médicament par cas) avec surtout des médicaments du SNC (26%), cardiovasculaires (22%) et des anticancéreux et immunomodulateurs (17%)

Les admissions causées par un effet indésirable ont représenté 3,6% de l'ensemble des séjours hospitaliers, soit 1 480 000 journées d'hospitalisation par an.

1.4 Assurance Maladie : 3 types d'études

1.4.1 La iatrogénie liée à un traitement

En 1998, une étude (3) menée par les CRPV portant sur l'évaluation des risques iatrogènes médicamenteux évitables met en évidence que 13% des hospitalisations secondaires à des effets indésirables sont liées à une hémorragie sous AVK, soit environ 17 000 hospitalisations par an, dont plus de la moitié évitable.

Ce constat a mené à des campagnes de communications par l'AFSSAPS auprès des professionnels de santé entre 2000 et 2004 avec le « Bon usage des AVK »

Seulement 64% des patients ont eu un INR mensuel, 22% ont eu un INR en zone dangereuse, et la moitié n'a jamais reçu d'éducation thérapeutique concernant son traitement.

1.4.2 La iatrogénie liée aux interactions médicamenteuses

Une étude (4) a été menée en 2000 avec pour objectif d'évaluer l'importance du risque évitable de la iatrogénie médicamenteuse lié à certaines Associations Formellement Contre Indiquées (AFCI), les trois les plus souvent prescrites étant :

- Associations de médicaments antimigraineux
- Associations de dérivés de l'ergot de seigle et de macrolides
- Association d'antiparkinsoniens et d'antiémétiques neuroleptiques

Les facturations de médicaments établies au cours de l'année par des pharmaciens d'officine ont permis d'identifier des couples de médicaments correspondant à des AFCI.

Sur près de 300 millions de délivrances, 58 823 comportaient au moins à l'une des 11 AFCI ciblées par l'étude. Parmi les prescripteurs toutes spécialités confondues, 15% avaient prescrit au moins une fois l'une des 11 AFCI (88% étaient des médecins généralistes)

Nature de l'association	Les professionnels de santé concernés au sein de leur communauté					
	Toutes spécialités confondues (généralistes inclus)		Généralistes seuls		Pharmacies	
	Nombre	% *	Nombre	% *	Nombre	% *
Triptans/Dérivés de l'ergot de seigle	10 550	6,9 %	9 456	14,6 %	10 453	44,9 %
Macrolides/Dérivés de l'ergot de seigle	5 477	3,6 %	5 327	8,2 %	5 387	23,1 %
Cisapride/macrolides	4 608	3,0 %	4 033	6,2 %	4 844	20,8 %
Lévodopa et agonistes dopaminergiques/ Neuroleptiques antiémétiques	4 039	2,7 %	3 819	5,9 %	4 092	17,6 %
Cisapride/Azolés	1 697	1,1 %	1 372	2,1 %	1 998	8,6 %
Sulfamides hypoglycémiants/Miconazole	1 014	0,7 %	997	1,5 %	1 051	4,5 %
IMAO/Morphinomimétiques	682	0,4 %	645	1,0 %	768	3,3 %
Cyclines/Rétinoïdes	632	0,4 %	298	0,5 %	854	3,7 %
Deux fibrates ensemble	637	0,4 %	583	0,9 %	765	3,3 %
Anticoagulants oraux/Miconazole	380	0,2 %	373	0,6 %	415	1,8 %
Statines/Kétoconazole	318	0,2 %	301	0,5 %	363	1,6 %

Figure 5 : Proportions des professionnels de santé ayant prescrit ou délivrés les onze AFCI ciblées

1.4.3 La iatrogénie liée à l'incompatibilité entre traitement et patient

Une étude (5) a été menée en 2000 dans la région des Pays de la Loire sur la prescription médicamenteuse avec contre-indication absolue chez la femme enceinte. Parmi les 96% des femmes incluses, seules 0,3% ont été exposées à des médicaments contre indiqués formellement. On retrouve le plus fréquemment les anti-inflammatoires non stéroïdiens, la vitamine D à forte posologie, le misoprostol et des tétracyclines.

Classes thérapeutiques	Spécialité (DCI)	Nombre d'ordonnances			
		Trimestres d'exposition			
		1	2	3	Total
Formes systémiques					
Misoprostol		7	-	-	7
AINS et aspirine > 500 mg au 3 ^e trimestre de grossesse	Cytotec® (misoprostol)	1	-	-	1
Inhibiteurs de l'enzyme de conversion et antagonistes de l'angiotensine II	Artotec® (diclofénac, misoprostol)	6	-	-	6
Antidiabétiques oraux	-	-	-	58	58
Antibiotiques/antifongiques	Celebrex® (célécoxib)	4	3	-	7
- cyclines	-	-	4	-	4
- agent systémique pour infections fongiques	Triflucan® (fluconazole)	3	-	-	3
Inducteurs du travail	Méthergin® (méthylergométrine)	1	-	-	1
Vitamine D dose élevée > 600 000 unités		2	4	3	9
Vaccins vivants atténués		5	0	2	7
- Anti-rubéole seul ou associé					
Formes topiques dermatologiques/ophtalmologiques	Zorac® (tazarotène)	2	-	-	2
- Antipsoriasiques topiques et produits similaires	Vira-MP® (vidarabine)	4	4	2	10
- Antiviraux à usage topique	Wartec® (podophyllotoxine)	2	-	-	2
- Anti-infectieux ophtalmique	Cébénicol® (chloramphénicol)	1	-	-	1
Effectif		31	19	67	117
Pourcentage		26,5	16,2	57,3	100

Figure 6 : Exposition en fonction du trimestre de grossesse

1.5 Les outils

1.5.1 Les critères de Beers

« Un médicament est considéré comme potentiellement inapproprié lorsqu'il présente un mauvais rapport bénéfice/risque et/ou une efficacité discutable quand il est prescrit chez la personne âgée, alors même qu'il existe des thérapeutiques plus sûres. »

C'est une liste établie aux Etats-Unis par un panel de 13 experts comprenant gériatres, pharmaciens et IDE cliniciens selon un consensus de la méthode Delphi (méthode qualitative de détermination d'un référentiel) avec 3 forces de recommandations (Forte/Faible/Insuffisante) et 3 niveaux d'évidence (Elevé/Modéré/Bas).

Cette liste a été publiée en 1991, puis revue en 1997, 2003, 2012, 2015 et 2019. Elle est divisée en 5 catégories depuis la révision de 2015 :

- Médicaments à proscrire chez toute personne âgée
- Médicaments à utiliser en s'entourant de précautions
- Médicaments à éviter du fait d'interactions médicamenteuses
- Médicaments à utiliser avec précaution en cas de fonction rénale altérée
- Médicament avec fortes propriétés anticholinergiques

Il existe 3 classifications selon le système biologique, la classe et le nom du médicament.

Ces critères de Beers permettent la diffusion de la notion des Médicaments Potentiellement Inadaptés (« MPI ») auprès des prescripteurs.

En revanche, l'usage de cet outil reste complexe. Il prolonge le temps requis pour identifier les médicaments inappropriés, contient de nombreux médicaments peu utilisés en pratique courante en France et n'est pas adapté au contexte des soins palliatifs.

1.5.2 La liste de Laroche

Etablie en 2007, c'est une liste de médicaments potentiellement inappropriés aux personnes âgées de 75 ans ou plus, en tenant compte des pratiques médicales françaises.

34 critères sont utilisés en fonction du rapport bénéfice/risque et de la situation clinique du patient, répartis en 3 catégories :

- 25 sont considérés comme inappropriés car la balance bénéfice/risque est défavorable
- 1 avec une efficacité discutable
- 5 situations cliniques et médicaments à éviter conjointement

29 médicaments ou classes thérapeutiques sont à éviter indépendamment du contexte.

Tableau 1
Liste française des médicaments potentiellement inappropriés chez les personnes de 75 ans et plus

Critères	Principales spécialités	Raisons	Alternatives thérapeutiques
Critères avec un rapport bénéfice/risque défavorable			
<i>Antalgiques</i>			
1	Indométacine par voie générale	Chrono-Indocid®, Indocid®, Dolcidium® Gé	Effets indésirables neuropsychiques, à éviter chez les personnes âgées ; prescription de 2 ^e intention
2	Phénylbutazone	Butazolidine®*	Effets indésirables hématologiques sévères, à éviter
3	Association d'au moins deux anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS)		Pas d'augmentation de l'efficacité et multiplication du risque d'effet indésirable
<i>Médicaments ayant des propriétés anticholinergiques</i>			
4	Antidépresseurs imipraminiques : clomipramine, amoxapine, amitriptyline, maprotiline, dosulépine, doxépine, trimipramine, imipramine	Anafranil®, Défanyl®, Laroxyl®, Elavil®, Ludomil®, Prothiaden®, Quitaxon®, Surmontil®, Tofranil®	Effets anticholinergiques et effets cardiaques sévères. Les antidépresseurs imipraminiques semblent plus efficaces que les IRS sur certaines dépressions, toutefois le rapport bénéfice/risque chez les personnes âgées est moins favorable. Prescription de 2 ^e intention
5	Neuroleptiques phénothiazines : chlorpromazine, fluphenazine, propérciazine, lévomépromazine, pipotiazine, cynamémazine, perphénazine	Largactil®, Moditen®, Modécate®, Neuleptil®, Nozinan®, Piportil®, Tercian®, Trilifan Retard®	Effets anticholinergiques. Prescription de 2 ^e intention
6	Hypnotiques aux propriétés anticholinergiques : doxylamine, acéprométhazine en association, alimémazine	Donormyl®, Noctran®, Mépronizine®, Théralène®	Effets anticholinergiques et effets négatifs sur la cognition
7	Antihistaminiques H1 : prométhazine, méquitazine, alimémazine, carbinoxamine, hydroxyzine, bromophéniramine, dexchlorphéniramine, dexchlorphéniramine-bétaméthasone, cyproheptadine, buclizine	Phénergan®, Primalan®, Quitadrill®, Théralène®, Sirop Teyssèdre®, Allergefon®, Atarax®, Dimégan®, Polaramine®, Célestamine®, Périactine®, Aphilan®	Effets anticholinergiques, somnolences, vertiges
8	Antispasmodiques avec des propriétés anticholinergiques : oxybutinine, tolterodine, solifenacine	Ditropan®, Driptane®, Détrusitol®, Vésicare®	Effets anticholinergiques, à éviter dans la mesure du possible
9	Association de médicaments ayant des propriétés anticholinergiques		Association dangereuse chez les personnes âgées
			Trospium ou autres médicaments avec moins d'effet anticholinergique
			Pas d'association

Figure 7 : Tableau 1 de la Liste de Laroche

1.5.3 Medication Appropriateness Index (MAI)

On associe la prescription d'un médicament à un index. Pour chaque médicament, l'intervenant cote sur une échelle de 1 à 3 chacun des critères suivants :

- indication

- efficacité
- dose adéquate
- directives du médecin adéquate
- directives du médecin concrètes et pratiques
- présence d'interaction médicament-médicament
- présence d'interaction médicament-maladie
- redondance
- durée de traitement acceptable
- rapport coût-efficacité

La limite de cet index étant qu'il n'apporte aucune recommandation de prescription.

1.5.4 Les critères STOPP/START

STOPP : Screening Tool of Older Person's Prescriptions

START : Screening Tool to Alert Doctors to Right Treatment

La dernière version comporte 84 critères ciblant 43 substances/classes médicamenteuses.

Cet outil permet d'optimiser la prescription chez le sujet âgé et systématiser l'identification des prescriptions inappropriées. Les objectifs principaux étant de repérer chez le patient de plus de 65 ans :

- 1) Les interactions médicamenteuses et effets indésirables en lien direct avec la prescription de ces médicaments
- 2) Les effets indésirables et les interactions en regard des comorbidités des patients et de la prescription de ces médicaments (notamment les chutes)

Les risques d'effets indésirables sont ainsi minimisés avec l'arrêt des médicaments qui ont un bénéfice-risque défavorable (sur-médication). A l'inverse, les traitements avec un bénéfice-risque favorable vont pouvoir être initiés (sous-médication).

Section	Critère STOPP	Critère STOPP2	Commentaire
Majoration risque chute	K1	Une benzodiazépine dans tous les cas	effet sédatif, trouble de la proprioception et d'équilibre
Majoration risque chute	K2	Un neuroleptique dans tous les cas	effet sédatif, dyspraxie de la marche, symptômes extrapyramidaux
Majoration risque chute	K3	Un vasodilatateur (α_1 -bloquant, inhibiteur calcique, dérivé nitré de longue durée d'action, inhibiteur de l'enzyme de conversion, antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II) en présence d'une hypotension orthostatique persistante (diminution récurrente de la pression artérielle systolique ≥ 20 mmHg ou diastolique ≥ 10 mmHg lors de la verticalisation)	risque de syncopes, de chutes
Majoration risque chute	K4	Un hypnotique Z (zopiclone, zolpidem)	risque de sédation, d'ataxie

Figure 8 : Critères STOPP majoration risque de chutes

Critère START	Critère START	Commentaire
SH1	En présence de douleurs modérées à sévères, des agonistes opioïdes forts doivent être proposés lorsque le paracétamol, les anti-inflammatoires non stéroïdiens, les opiacés faibles sont inadaptés à la sévérité des douleurs ou ont été inefficaces	contrôle de la douleur permettant d'éviter anxiété, dépression, troubles du comportement, du sommeil et de la mobilité
SH2	Chez une personne recevant des opiacés de façon régulière, un traitement laxatif	prévention de la constipation induite par les opiacés

Figure 9 : Critères START antalgie

L’impact au niveau économique n’a pas encore été prouvé. Néanmoins, un impact fort sur la mortalité de START a été démontré surtout pour les AVK, accidents cardiaques et fibrillations auriculaires. Les critères STOPP ont démontré leur corrélation avec la survenue d’événements iatrogènes.

Cet outil présente de nombreux avantages : on le trouve en version française, les critères sont plus précis (+33 vs BEER), mieux organisés et validés en 2008 avec plus de 250 publications.

En revanche, les critères START/STOPP ne prennent pas en compte tous les paramètres de la vie réelle, entre autres le coût et l’observance. Chez les personnes âgées, il y a moins d’observance lié à leur pathologie et au défaut cognitif.

De plus, c’est un outil de dépistage qui ne doit pas être considéré comme un guide thérapeutique. Il n’apporte pas à proprement parler de propositions de prescriptions alternatives.

1.6 Identification des évènements indésirables graves liés aux médicaments

1.6.1 Population gériatrique

Pourquoi s'intéresser à la iatrogénie chez le sujet âgé ?

On observe une hausse de la population pour les plus de 65 ans entraînant un vieillissement de la population et une augmentation du nombre de personnes ayant des pathologies chroniques et des fragilités psychiques et physiques, ainsi qu'une perte d'autonomie donc une dépendance et une augmentation du risque iatrogène.

Selon la HAS, les sujets âgés peuvent être définis comme étant les personnes de plus de 75 ans ou plus de 65 ans potentiellement polypathologiques. Leur prise en charge nécessite une évaluation globale : cognitive, psychologique, nutritionnelle, fonctionnelle et environnementale. Une personne âgée sur 5 consomme 5 médicaments chroniques ou plus par jour. Le risque d'interaction médicamenteuse est d'autant plus fréquent que le nombre de médicaments présents sur l'ordonnance est élevé : 82% si 7 médicaments prescrits. Le risque d'effet indésirable médicamenteux augmente quant à lui de 8,6% pour chaque médicament. 10 à 20% des effets indésirables conduisent à une hospitalisation, dont 30 à 60% sont prévisibles donc évitables.

La iatrogénie médicamenteuse est responsable de plus de 10% des hospitalisations chez les plus de 65 ans et d'environ le double chez les plus de 80 ans. Elle représente une des principales causes évitables d'hospitalisation dans cette population à risque.

D'autre part, le coût de la prise en charge thérapeutique augmente avec l'âge. Les plus de 80 ans représentent 11,9% des dépenses médicales en France. En moyenne, les dépenses de soins de ville remboursés par l'Assurance Maladie sont de 3 000 euros par an et par personne pour les plus de 75 ans ou plus, dont plus d'un tiers consacré aux médicaments, soit 1 000 euros de plus que pour les personnes de 60 à 74 ans.

1.6.2 Altérations fonctionnelles

Au niveau cognitif, on note une diminution du volume du cortex cérébral, une diminution de la densité synaptique et de la mémoire. La personne âgée est moins attentive et mémorise moins les consignes vis-à-vis de son traitement. Cela représente un frein par rapport à la bonne observance.

Au niveau du squelette, on note une diminution de la masse musculaire pouvant entraîner une dénutrition, ainsi qu'une diminution de la force à l'origine d'une augmentation du risque de chute.

Au niveau du rein, la filtration glomérulaire est fortement diminuée.

Au niveau digestif, la sécrétion d'acide est diminuée entraînant une moins bonne absorption des médicaments.

1.6.3 Modifications pharmacocinétiques

1.6.3.1 Absorption

	Modifications	Effets
Vidange gastrique	Vitesse diminuée	Vitesse de résorption ralentie
Sécrétion acide gastrique	Diminuée (pH augmente)	Ralentissement dissolution base faible Diminution absorption des acides faibles par diffusion passive
Motilité intestinale	Diminuée	Augmentation absorption des digitaliques
Flux sanguin gastro-intestinal	Diminué (de l'ordre de 40%)	Diminution de l'absorption
Surface d'absorption	Diminuée (diminution nombre d'entérocytes)	
Transport actif	Transporteurs membranaires - nombreux et - fonctionnels	Altération de la résorption des substances implant un transporteur actif

Figure 10 : Absorption orale chez le sujet âgé

Au niveau cutané, la perméabilité cutanée est diminuée en raison de l'hyperkératinisation et de la réduction de l'hydratation.

1.6.3.2 Distribution

D'un point de vue pharmacocinétique, deux points sont à noter :

- Accumulation des médicaments lipophiles dans les graisses, donc concentrations plasmatiques plus faibles et volume de distribution augmenté
- Augmentation des concentrations plasmatiques des médicaments hydrophiles, et volumes de distribution diminués.

La baisse de l'eau corporelle entraîne une augmentation des concentrations plasmatiques en molécules hydrophiles comme par exemple la morphine, la digoxine, le paracétamol.

En revanche, l'augmentation de la masse grasse entraîne un risque d'accumulation et de relargage prolongé des molécules liposolubles telles que les anesthésiques, le fentanyl, les psychotropes.

Concernant la liaison aux protéines plasmatiques, on constate une albumine diminuée, ce qui augmente la fraction libre du médicament et donc de son taux.

La fixation aux érythrocytes est quant à elle diminuée, entraînant une augmentation de la fraction libre pour les AINS, les AVK, les sulfamides et les fibrates notamment.

L'augmentation de la fraction libre entraîne une diminution transitoire de la concentration plasmatique totale, une augmentation probable des concentrations tissulaires et une modification de l'effet thérapeutique avec soit une majoration de l'effet thérapeutique soit l'apparition de phénomènes toxiques.

En ce qui concerne les débits sanguins (cardiaque, hépatique, et rénal) ils sont diminués de 40 à 50%. L'irrigation sanguine étant réduite, la distribution et l'extraction sont diminuées.

1.6.3.3 Métabolisme

La clairance hépatique intrinsèque est diminuée, le débit sanguin hépatique ainsi que la masse et le volume hépatique sont réduits.

Pour les médicaments fortement métabolisés, l'effet de premier passage hépatique est diminué, de même que la clairance systémique. À l'inverse, le temps de demi-vie et les concentrations plasmatiques sont augmentées.

Pour les voies métaboliques de phase I, l'activité des cytochromes et la voie de déméthylation sont diminuées.

Pour les voies métaboliques de phase II, il n'y a peu ou pas de changement (conjugaison).

1.6.3.4 Elimination

	Modifications	Conséquences
Filtrations glomérulaires	Diminution de 40% de 20 à 90 ans	T1/2 augmentée : Digoxine
Excrétion tubulaire	Diminution de 40%	T1/2 augmentée : Pénicilline
Réabsorption tubulaire		Variable en fct du pH urinaire pH alcalin : bases faibles réabsorbées
Débit sanguin rénal	Diminué (1%/an à partir de 50 ans)	Diminution de l'élimination
Débit sanguin cardiaque	Diminué	

Figure 11 : Elimination chez le sujet âgé

Le temps de demi vie est augmenté chez la personne âgée, il existe un risque d'accumulation et donc de toxicité. L'évaluation de la fonction rénale par la formule de Cockroft et Gault est indispensable pour cette catégorie de patient, notamment pour les médicaments éliminés par le rein avec un index thérapeutique étroit tels que la metformine, les opiacés, les sulfamides hypoglycémiants...

1.6.4 Modifications pharmacodynamiques

Il existe un déclin progressif des mécanismes de régulation de l'homéostasie. Les effets pharmacologiques sont généralement plus intenses à un âge avancé, le taux et l'intensité des effets indésirables sont plus élevés (exemple du Seroplex® que l'on débute à des posologies plus faibles pour les personnes âgées).

- Risque d'hypotension orthostatique sous antihypertenseurs
- Complications hémorragiques sous anticoagulants oraux
- Déshydratation et perturbations électrolytiques sous diurétiques
- Hypoglycémie sous antidiabétiques
- Irritations gastro-intestinales sous AINS
- Perturbations des fonctions intellectuelles et de la coordination motrice sous psychotropes et autres médicaments à action centrale

La réduction de la teneur en acétylcholine rend les personnes âgées plus sensibles aux effets anticholinergiques, notamment aux neuroleptiques et aux antidépresseurs tricycliques. Les anticholinergiques entraînent alors de nombreux effets indésirables qui sont souvent majorés tels que sécheresse buccale, constipation, rétention urinaire, mydriase, trouble de l'accommodation et tachycardie sinusale.

1.7 Evaluation de la capacité à identifier les évènements indésirables liés aux médicaments

Une équipe du CHU de Nantes s'est questionnée sur l'évaluation de la capacité des médecins des urgences d'un centre hospitalier universitaire français à identifier les évènements indésirables liés aux médicaments.

A travers cette étude (6), publiée en 2020 dans le Journal of Patient Safety, l'objectif est double : quantifier la reconnaissance des effets indésirables médicamenteux par les médecins des urgences, et identifier les facteurs associés au manque d'identification des risques liés aux médicaments.

Le suivi de la iatrogénèse permet d'améliorer les connaissances du patient, et de développer une culture de gestion des risques médicamenteux au sein de l'équipe soignante, dans le double objectif d'améliorer la prévention et diminuer l'incidence de ces évènements sur le long terme.

Deux catégories d'effets indésirables ont été identifiés : ceux dus aux médicaments uniquement, et ceux participant à une situation pathologique.

Un EIM a été considéré comme identifié si la preuve d'un EIM suspecté ou d'un diagnostic d'évènement indésirable a été rapporté dans le rapport de l'hôpital ou lors d'une observation médicale. Un score de responsabilité a alors été calculé avec l'échelle de probabilité Naranjo (7).

L'échelle de Naranjo, également appelée algorithme de Naranjo est un questionnaire permettant de déterminer la probabilité d'implication des effets indésirables des médicaments face à

d'autres facteurs. Le système de classement de la probabilité de l'implication du médicament s'établit en 13 points avec 10 questions. De 0 à 4 points, le lien entre la prise du médicament et l'évènement indésirable est possible, de 5 à 8 points, le lien est probable, et de 9 à 13 points, le lien est certain.

Sur les 1870 patients inclus dans l'étude, 279 (14%) ont présenté un EIM, incriminant dans la majorité des cas un médicament du système cardiovasculaire.

Le patient âgé, ainsi que le patient ayant un nombre de médicaments élevé aura une plus forte probabilité d'être hospitalisé pour un EIM.

Sur ces 279 EIM, 78 (28%) n'ont pas été identifié par les médecins des urgences.

Pour 189 patients, le médicament était la seule cause d'EIM et 143 (75,7%) ont été identifiés.

Pour 90 patients, le médicament participait à une situation pathologique et 58 (64,4%) ont été identifiés.

En somme, un EIM est bien identifié lorsqu'il est directement lié à la pathologie du patient, et moins bien identifié lorsqu'il est de gravité limitée.

Le progrès est cependant clair par rapport à 2008, avec une priorité de la politique de la sécurité du médicament, une implication accrue des équipes de pharmacovigilance et une formation en iatrogénèse.

Il est nécessaire de former les soignants des urgences à intégrer les effets des médicaments, de renforcer l'enseignement de la pharmacologie lors de la formation initiale des médecins et infirmiers.

Les effets indésirables moins graves sont moins bien identifiés, par manque de temps, de soignants, de sensibilisation à la iatrogénèse.

De plus, la prise en charge préventive est primordiale, ainsi qu'un changement dans la façon de faire comme par exemple ne pas prescrire certains médicaments qui ne procurent pas d'avantages aux personnes recevant une polymédication, améliorer la vigilance des médicaments concernant la surveillance, et surtout éduquer le patient.

La collaboration médecin-pharmacien apparaît aussi comme inévitable, dans le but d'obtenir une meilleure gestion des EIM, et de meilleurs choix de traitements pour le patient.

1.8 Méthodes de détection des hospitalisations pour cause iatrogène

Au congrès de l'EAHP (European Association of Hospital Pharmacist) en mars 2019, une conférence décrivait les méthodes de détection des admissions liées aux médicaments et a pour objectif de discuter de leurs avantages et de leurs inconvénients.

Les dommages causés par les médicaments sont une menace mondiale pour la sécurité des patients. Mesurer les admissions pour cause iatrogène est crucial pour améliorer la sécurité des médicaments.

Selon l'OMS, l'objectif primordial est d'évaluer la portée et la nature du préjudice évitable et renforcer les systèmes de surveillance pour détecter et suivre les dommages.

Les admissions pour cause iatrogène sont reconnues comme des résultats importants en matière de qualité et de sécurité pour les patients et les professionnels de santé. Cependant, il existe certaines hétérogénéités dans leur définition.

Qu'est-ce qui est mesuré ? 42% des études ne définissent pas les admissions pour cause iatrogène, et la majorité n'incluent pas les admissions résultant d'un problème d'observance ou de sous-utilisation, mais il s'agit d'un problème important.

Comment ? 84% des études ont utilisé la revue des dossiers médicaux.

Il existe différentes méthodes de mesure des événements indésirables médicamenteux :

- 1/ Examens des graphiques
- 2/ Rapport des patients
- 3/ Rapport d'incident
- 4/ Ensemble des données administratives

Methods to measure adverse drug events

Chart review +/- triggers	Patient reporting	Incident reporting	Administrative datasets
+ All cause harm	Conflicting results on ADE yield	- Identifies 2-8% harm (error> harm)	- Identifies < 10% harm (not all cause harm)
- Resource intensive	+ Complementary to other methods,	+ Readily available, inexpensive	- Poor sensitivity, specificity
- Low IRR	+ Outpatient setting		+ Readily available, inexpensive
+ + Triggers: ↑ efficiency, IRR - Resource intensive	- Resource intensive		+ Comparison between hospitals

Manias BJCP, 2013; Murff et al. Journal of Biomedical Informatics, 2003; Sharek. AHRQ, 2012; Basch NEJM, 2010.

Figure 12 : Méthode de mesure des EIM

Les examens des dossiers sont basés sur des « déclencheurs » comme première approche d'identification des effets indésirables.

Les déclencheurs étant définis comme des signaux détectés lors de l'examen du dossier et qui « déclenchent » une enquête plus approfondie pour déterminer la présence ou l'absence d'un évènement indésirable.

La combinaison de méthodes de collecte de données peut être utile. Des études ont montré un rendement de détection des effets indésirables plus faible en utilisant le rapport des patients.

Deux outils récents sont utilisés pour détecter les admissions liées aux médicaments à l'aide de la revue des graphiques : OPERAM DRA Adjudication et AT-HARM 10 tool. Les deux sont validés pour une utilisation chez les personnes âgées, visent à normaliser l'examen des dossiers, et permettent une mesure complète des admissions pour cause iatrogène.

Ils permettent de mesurer une hospitalisation due à un effet indésirable médicamenteux non évitable et évitable (over/under/misuse) qui est la raison principale (par exemple chute et fracture) ou contributive (hyponatrémie et ISRS) de l'admission.

OPERAM DRA Adjudication		AT-HARM 10 tool
Focus	Très complet	Pratique, prend peu de temps
Par qui ?	Panel d'experts (pharmaciens et médecins)	Etudiants en pharmacie de 1 ^{er} ou 3 ^{ème} cycle
Identification des EI	Dépistage explicite à l'aide d'outils de déclenchements + effet indésirable potentiel non déclenché Evaluation de la causalité	Examen des graphiques à l'aide de 10 questions OUI/NON qui identifient une admission pour cause iatrogène improbable et possible Aucun déclencheur Evaluation de la causalité
Sources d'informations	Lettre d'admission Lettres de sorties Données de laboratoire Listes de médicaments	
Revue de littérature	Outils existants Causes courantes d'hospitalisation pour iatrogénie chez les personnes âgées	Outils existants
Evaluation de la validité du contenu	15 membre du panel de la méthode de Delphi	7 pharmaciens cliniciens Test sur 100 admissions
Faisabilité d'utilisation	23 minutes	6 minutes

Figure 13 : Comparaison des deux outils OPERAM et AT-HARM

Avec l'outil OPERAM, l'utilisation de « déclencheurs-outils » a pour objectif de faciliter et standardiser le dépistage des hospitalisations pour cause iatrogène. 26 déclencheurs sont validés à l'aide d'un panel de 15 membres par la méthode de Delphi. Chaque déclencheur est associé à une liste de médicaments potentiellement responsables, ou au contraire sous-utilisés.

Par exemple : l'exacerbation de l'insuffisance cardiaque peut être causée par l'utilisation de corticoïdes, AINS, formulations contenant du sodium... et par la non-utilisation de bétabloquants, diurétiques...

La définition de Hallas permet de déterminer si l'effet indésirable a causé l'admission :

L'effet indésirable a-t-il été répertorié comme l'une des principales raisons d'admission ?

L'effet indésirable a-t-il aggravé le motif d'admission ?

Sans survenue de l'effet indésirable, le patient aurait-il été admis à l'hôpital ?

Pour résumer, OPERAM est un outil utilisé par un panel d'experts, permettant un dépistage explicite avec des déclencheurs, une évaluation de la causalité et qui prends du temps.

AT-HARM10, quant à lui, peut être utilisé par des étudiants en pharmacie, il n'utilise pas de déclencheurs mais permet l'évaluation de la causalité en un temps relativement court.

Le taux de prévalence des hospitalisations liées aux médicaments chez la personne âgée est supérieur à 30%, la majorité étant causée par des médicaments couramment prescrits dans la population. 20% des patients sont réadmis à l'hôpital dans les 30 jours suivant leur sortie. Parmi ces réadmissions, 69% seraient potentiellement évitables et causées par des problèmes de prescription, de transition dans le système de soin et l'observance. Ces problèmes peuvent être de bons points de départ pour la mise en œuvre d'interventions visant à réduire les réadmissions liées aux médicaments.

La iatrogénie médicamenteuse est un sujet d'actualité qui, de par sa fréquence et son impact au niveau médico-économique, représente un réel enjeu de santé publique.

C'est pourquoi, dans la suite de ce travail, nous avons décidé de mesurer les hospitalisations pour cause iatrogène aux urgences du Centre Hospitalier Edmond Garcin à Aubagne, chez les patients âgés.

PARTIE 2 : MESURE DES HOSPITALISATIONS POUR CAUSE IATROGENE A L'HOPITAL

2.1 Contexte

2.1.1 Présentation du CH Edmond Garcin à Aubagne

Ce centre hospitalier, inauguré en décembre 1971, se positionne comme le pivot de l'offre sanitaire du secteur à la disposition de 230 000 habitants de l'Est des Bouches du Rhône comme de l'Ouest varois. S'appuyant sur une zone d'attraction immédiate de 250 000 habitants, cet établissement public de santé de proximité répond aux différentes missions essentielles du service public de santé. Il propose une offre de soins complémentaires tels que la chirurgie, la médecine (cardiologie, gastro-entérologie, pneumologie, médecine interne, court séjour gériatrique, chimiothérapie), un pôle mère-enfant (maternité, gynécologie, pédiatrie), les urgences, réanimation, gérontologie (SSR, USLD, EHPAD).

Le centre hospitalier Edmond Garcin a une capacité de 370 lits et possède une équipe médicale composée de 159 personnels médicaux.

Il possède également une Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) qui a pour vocation d'acquérir et de fournir aux services de soins tous les médicaments et fournitures médicales nécessaires aux soins. La pharmacie gère aussi la stérilisation.

2.1.2 Exercice de la pharmacie clinique

Selon la SFPC (2016), la pharmacie clinique est « une discipline de santé centrée sur le patient dont l'exercice a pour objectif d'optimiser la prise en charge thérapeutique, à chaque étape du parcours de soins. Pour cela, les actes de pharmacie clinique contribuent à la sécurisation, la pertinence et à l'efficience du recours aux produits de santé. Le pharmacien exerce en collaboration avec les autres professionnels impliqués, le patient et ses aidants ».

C'est une discipline universitaire mais il s'agit également d'un ensemble de pratiques professionnelles pharmaceutiques qui recouvrent :

- L'évaluation et l'optimisation des stratégies thérapeutiques mettant en œuvre des produits de santé à l'échelle individuelle (notion de soins pharmaceutiques) et à l'échelle de la population (études cliniques, politique du médicament, santé publique)
- La promotion de la santé et du bien-être
- La prévention de la maladie

La pharmacie clinique a pour fondement l'utilisation optimale du jugement et des connaissances pharmaceutiques et biomédicales du pharmacien, dans le but d'améliorer l'efficacité, la sécurité, l'économie et la précision dans l'utilisation des produits de santé, médicaments et dispositifs médicaux.

Le processus de pharmacie clinique se décompose en 3 types d'actes pharmaceutiques pour lequel le niveau d'implication du pharmacien clinicien est croissant :

1. La dispensation des produits de santé
2. Le bilan de médication ou revue clinique de médication
3. Le plan pharmaceutique personnalisé et l'expertise pharmaceutique clinique

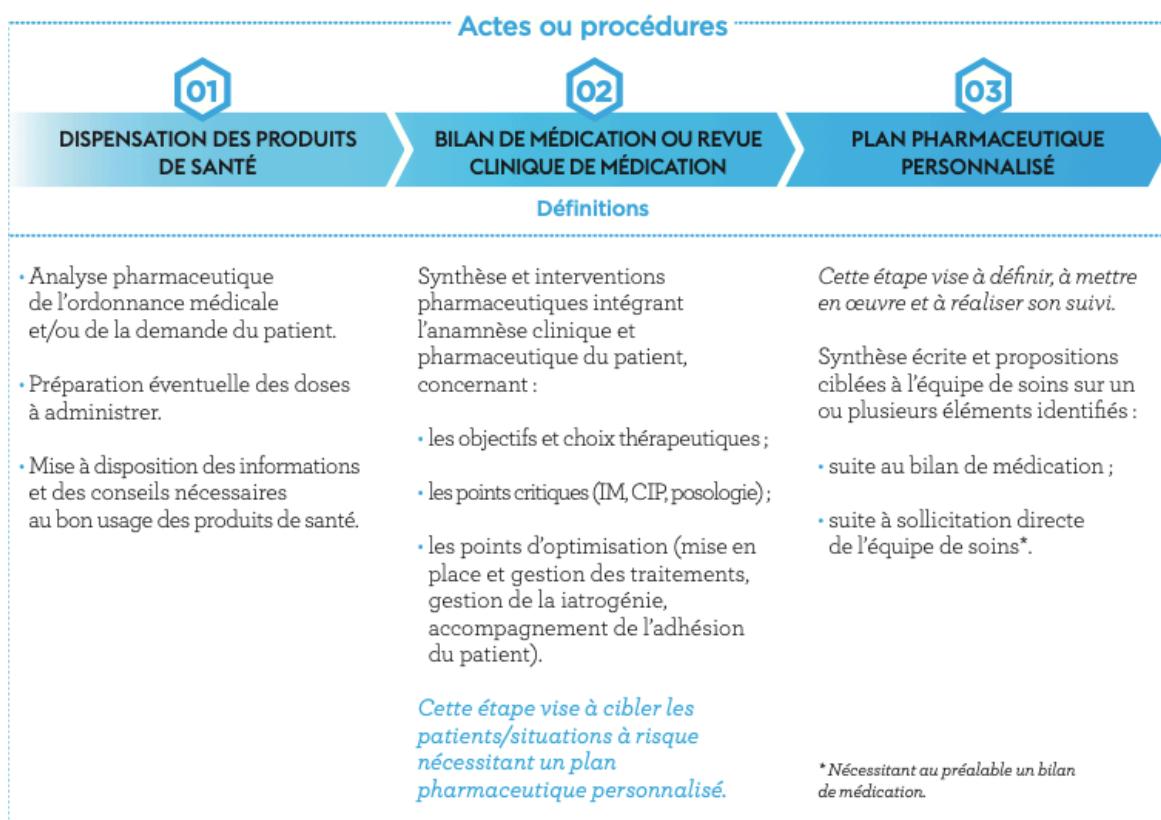


Figure 14 : Processus de pharmacie clinique

La conciliation des traitements médicamenteux, réalisée par le pharmacien, est considérée comme la première étape clé d'une prise en charge globale de pharmacie clinique.

Le Collège de la HAS défini en 2015 la conciliation médicamenteuse comme un processus formalisé qui prend en compte, lors d'une nouvelle prescription, tous les médicaments pris et à prendre par le patient. Elle associe le patient et repose sur un partage d'informations et sur une coordination pluri-professionnelle. Elle prévient ou corrige les erreurs médicamenteuses en favorisant la transmission d'informations complètes et exactes des médicaments du patient entre professionnels de santé aux points de transition que sont l'admission, la sortie et les transferts. En effet en France, les enquêtes ENEIS en 2004 et 2009 ont montré que le médicament est une des trois causes d'évènements indésirables graves liés aux soins, notamment à cause de défauts de transmission d'informations entre les professionnels, faisant de la continuité thérapeutique une des priorités des autorités de santé françaises.

La conciliation, en plus d'être une étape essentielle du parcours de soin médicamenteux, contribue à la maîtrise des dépenses de santé par la diminution des coûts liés à la iatrogénie médicamenteuse.

La conciliation décompose en trois étapes : la recherche active d'informations, la réalisation du bilan médicamenteux, et l'actualisation de la prescription et du dossier patient.

Lors de la conciliation à l'admission, celle-ci est dite « proactive » lorsque la liste des médicaments pris par le patient au domicile est établie avant la rédaction de la première ordonnance à son admission en hospitalisation.

A l'inverse, elle est dite « rétroactive » lorsque la liste des médicaments pris par le patient est établie après la rédaction de cette première ordonnance.

La conciliation des traitements médicamenteux repose dans un premier temps sur l'historique médicamenteux du patient et une détection des problèmes d'adhésion médicamenteuse. La liste concerne tous les médicaments pris par le patient, prescrits ou non, y compris l'automédication, les compléments alimentaires, la phytothérapie, aromathérapie etc...

Les sources d'information pouvant être consultées sont multiples, impliquant plusieurs effecteurs : entretien direct avec le patient s'il est interrogable, son entourage, contact téléphonique avec les professionnels de santé de ville ou d'autres établissements de soins, les ordonnances, courriers des médecins, dossier médical partagé, dossier pharmaceutique, ou encore les médicaments du domicile apportés par le patient lors de son hospitalisation.

Dans un second temps, la réalisation du bilan médicamenteux consiste à formaliser une liste exhaustive et complète des médicaments pris ou à prendre par le patient en utilisant les informations collectées lors de la première étape, et à identifier les divergences avec la prescription en cours. Une divergence est définie comme un écart, non documenté dans le dossier patient, entre le bilan médicamenteux et l'ordonnance en cours du patient.

Afin de garantir l'obtention d'un bilan optimal, il est pertinent de croiser au moins 3 sources d'information au minimum.

Le bilan médicamenteux est validé par un pharmacien, lui conférant ainsi un caractère officiel et lui permettant d'être utilisé tout au long du parcours de soins médicamenteux du patient.

Chaque divergence identifiée est qualifiée par le médecin prescripteur d'intentionnelle ou non, et fait l'objet d'une correction. Les divergences intentionnelles correspondent à des modifications volontaires telles qu'un ajout, une modification, une interruption de traitement, non renseignées dans le dossier du patient, susceptibles de générer une erreur médicamenteuse.

A l'inverse, les divergences non intentionnelles correspondent à des modifications de traitement involontaires et sont susceptibles de générer des évènements indésirables pour le patient.

Une rédaction d'ordonnance prenant en compte le bilan médicamenteux et la correction des éventuelles divergences, suivie d'une nouvelle prescription constitue la conciliation médicamenteuse à proprement parler.

Dans le cas où un certain nombre de modifications ont été apportées au traitement du patient, une conciliation à la sortie peut être réalisée. Celle-ci organise la transmission d'une information juste et validée relative au traitement global du patient vers les professionnels de santé d'aval ou vers le patient si ses capacités cognitives et son état de conscience le permettent.

La conciliation à la sortie se déroule en 3 étapes :

1) La recherche des informations sur les médicaments du patient

Ce sont les informations collectées à la fin du séjour issues du bilan médicamenteux réalisé à l'admission, des traitements en cours d'hospitalisation, et éventuellement du courrier de sortie et de l'ordonnance de sortie.

2) La formalisation d'un bilan médicamenteux associé à des informations thérapeutiques

Il permet de définir la stratégie thérapeutique médicamenteuse du patient. Il formalise la liste exhaustive et complète des médicaments à poursuivre par le patient à son retour au domicile. Le bilan médicamenteux mentionne les modifications apportées au traitement pendant son hospitalisation.

3) La rédaction de la prescription de sortie avec transmission sécurisée de l'information

Le bilan médicamenteux permet de faciliter la rédaction de la prescription de sortie. Les informations précédemment saisies doivent être validées de manière externe afin de corriger les divergences éventuelles entre le traitement à poursuivre, la dernière ordonnance d'hospitalisation et l'ordonnance de sortie.

Ce bilan est ensuite transmis au médecin traitant ainsi qu'au pharmacien d'officine. Il peut être également remis au patient suite à un entretien si ses capacités cognitives ne sont pas altérées. A défaut, un document lui est remis afin qu'il puisse le communiquer à d'autres interlocuteurs (aidants, famille, infirmiers libéraux...).

Tous les patients sont en théorie éligibles à l'activité de conciliation médicamenteuse. Cependant, par manque de temps et de moyens humains, l'activité de conciliation est réservée en priorité aux patients âgés, aux patients à risques, ou encore aux patients de certains services, même si toutefois l'objectif final reste l'exhaustivité.

2.2 Matériel et méthodes

2.2.1 Objectif de l'étude

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la iatrogénie médicamenteuse est évitable pour 30 à 60% (2) et est à l'origine d'un coût humain et économique considérable. Dans le cadre d'une démarche continue de l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge médicamenteuse, notre étude menée aux urgences du CH d'Aubagne a pour objectif de détecter les hospitalisations pour cause iatrogène, de mieux les prendre en charge et dans un second temps de trouver des solutions afin d'en diminuer la prévalence.

2.2.2 Critères d'inclusion

Pour réaliser cette étude rétrospective non interventionnelle, nous avons étudié le cas de patients de plus de 70 ans ayant été conciliés dans le service d'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD).

2.2.3 Outil utilisé

Nous avons utilisé l'outil AT-HARM 10 (1) (Assessment Tool for Hospital Admission Related to Medication) d'après *Kempen et al (Int J Clin Pharm, 2018)* pour déterminer la cause iatrogène ou non des hospitalisations.

Cet outil, validé pour l'utilisation chez le sujet âgé, a pour but de standardiser l'évaluation des dossiers et mesure de manière exhaustive les hospitalisations pour cause iatrogène.

Il est basé sur 10 questions : la iatrogénie est improbable si la réponse est positive aux 3 premières questions. A l'inverse, la iatrogénie est probable si la réponse est positive aux 7 questions suivantes.

Table 1 The final version of the assessment tool for identifying hospital admissions related to medications (AT-HARM10)

Question	References	MRP category [2]
U1. Was the admission caused by an infection or a previously undiagnosed disease (e.g. diabetes or heart failure) that is not medication-related?	[44, 45]	n.a.
U2. Was the admission caused by progression of a previously diagnosed disease that is not medication-related?	[19, 21, 41, 46]	n.a.
U3. Was the admission caused by physical trauma, substance intoxication, social circumstances or allergies that are not medication-related?	[19, 21, 41, 46]	n.a.
P4. Is it hinted or stated in the medical record that the admission was medication-related (including non-compliance)?	[21]	Any MRP category
P5. Might (side) effects of the medications the patient was taking (prescribed or not prescribed) prior to hospitalization have caused the admission (including over-treatment)?	[5, 19–21, 25, 41]	5. Overdosage 6. Adverse drug reaction 8. Drug use without indication
P6. Are there abnormal laboratory results or vital signs that could be medication-related and might have caused the admission?	[5, 20, 21, 42]	2. Improper drug selection 5. Overdosage
P7. Was there any drug-drug interaction or drug-disease interaction (i.e. a contraindication) that might have caused the admission?	[11, 25, 43]	2. Improper drug selection 7. Drug interaction
P8. Did the patient have any previously diagnosed untreated or sub-optimally treated (e.g. dose too low) indications that might have caused the admission?	[5, 25, 43]	1. Untreated indication 2. Improper drug selection 3. Subtherapeutic dosage
P9. Was the patient admitted because of a problem with the dosage form or pharmaceutical formulation (i.e. failure to receive the medication)?	[5, 11, 25]	4. Failure to receive drug
P10. Is the cause of the admission a response to cessation or withdrawal of medication therapy?	[47]	6. Adverse drug reaction

Three questions are used to identify admissions that are *unlikely* to be medication-related (U1-U3) and seven questions (P4-P10) to identify *possible* medication-related admissions. References to criteria used in existing tools or former studies that were identified in the literature search, and the corresponding eight medication-related problem (MRP) categories by Strand et al. [2], are listed for each question (1–8)

n.a. not applicable, MRP medication-related problem

Figure 15 : Questionnaire de l'outil AT-HARM 10

2.2.4 Recueil des données

Pour récolter toutes les informations nécessaires à notre étude et répondre aux questions proposées par l'outil AT-HARM 10, nous nous sommes appuyés sur différentes sources documentaires telles que le courrier d'admission/observation médicale à l'entrée, la lettre de liaison/courrier de sortie, les résultats biologiques, le Bilan Médicamenteux Optimisé (BMO) et l'ordonnance à l'admission. Lors de la réalisation des conciliations médicamenteuses, nous avons pu joindre par téléphone, lorsque les informations étaient insuffisamment complètes, le médecin traitant ou spécialistes, les infirmiers libéraux ou le pharmacien d'officine.

2.2.5 Caractéristiques étudiées

Grâce à ces différentes sources d'information, nous avons pu relever l'âge et le sexe de chaque patient, le nombre de lignes de traitement, la durée de séjour, la mention « iatrogénie » dans le dossier médical (et si oui, dans quel service cela a été mentionné), les différentes classes de médicaments prescrites (antihypertenseurs, IPP, benzodiazépines, hypnotiques, anticoagulants et antithrombotiques, alpha-bloquants, neuroleptiques), la classe ATC ainsi que le nom des molécules.

En s'appuyant sur toutes ces informations ainsi que sur le compte-rendu de la conciliation médicamenteuse réalisée antérieurement, nous avons, pour chaque item AT-HARM10 confronté chaque cas de patient en répondant par « oui » ou « non ».

Nous avons donc pu déterminer, pour chaque patient admis probablement pour cause iatrogène, l'item AT-HARM 10 concerné (P4 à P10).

2.2.6 Durée de l'étude

L'étude a porté sur les patients âgés conciliés de novembre 2019 à mars 2020.

2.3 Résultats

2.3.1 Population étudiée

En respectant les critères d'inclusion précédemment évoqués, nous avons pu recueillir les données de 129 patients. La moyenne d'âge des patients inclus dans l'étude est de $84 \pm 6,7$ ans. Nous pouvons également dire que le sex ratio est de 0,77.

Pour finir, les patients restent en moyenne 7 jours ($\pm 10,7$) hospitalisés avec un nombre moyen de lignes de traitements mis en évidence lors de la conciliation médicamenteuse de 8,2 ($\pm 9,8$) médicaments par patient. Nous pouvons donc dire que les patients inclus dans notre population sont polymédiqués, étant donné que nous retrouvons un seuil à 5 lignes de traitements dans la littérature (selon l'IRDES) pour pouvoir employer le terme de polymédication.

2.3.2 Admission pour cause iatrogène

Sur les 129 patients inclus, 52 (soit 40,3%) ont probablement été admis pour iatrogénie médicamenteuse. Dans la majorité des cas (70%), ce sont les effets thérapeutiques ou indésirables des médicaments prescrits ou pris en automédication par le patient avant l'hospitalisation qui pourraient avoir causé l'admission (Item P5), y compris le surdosage et le traitement sans indication.

Dans 10% des cas, le patient souffrait de pathologies non traitées ou mal traitées. (Item P8)

Il est suggéré dans le dossier médical de 8% des patients que leur admission est liée au médicament.(Item P4)

Dans 6% des cas, des interactions médicamenteuses ou des contre-indications pourraient avoir causé l'admission. (Item P7)

Des résultats biologiques anormaux ou des atteintes des fonctions vitales peuvent être d'origine iatrogène dans 4% des cas.(Item P6)

Dans 2% des cas, le patient a été admis à cause d'un problème de dosage. (Item P9)

Aucune admission consécutive à une rupture de traitement ou à l'arrêt d'une thérapie n'a été observée. (Item P10)

Pour 48 patients (soit 37,2%), il est improbable que la cause de l'hospitalisation soit de nature iatrogène.

Parmi eux, dans 28% des cas, l'hospitalisation est liée à une infection ou une maladie non diagnostiquée (Item U1)

La progression d'une maladie diagnostiquée est responsable de 38% des admissions (Item U2)

Enfin, 34% des patients sont admis après avoir subi un traumatisme physique, une intoxication à une substance, en raison de circonstance sociale ou encore à cause d'allergie (Item U3).

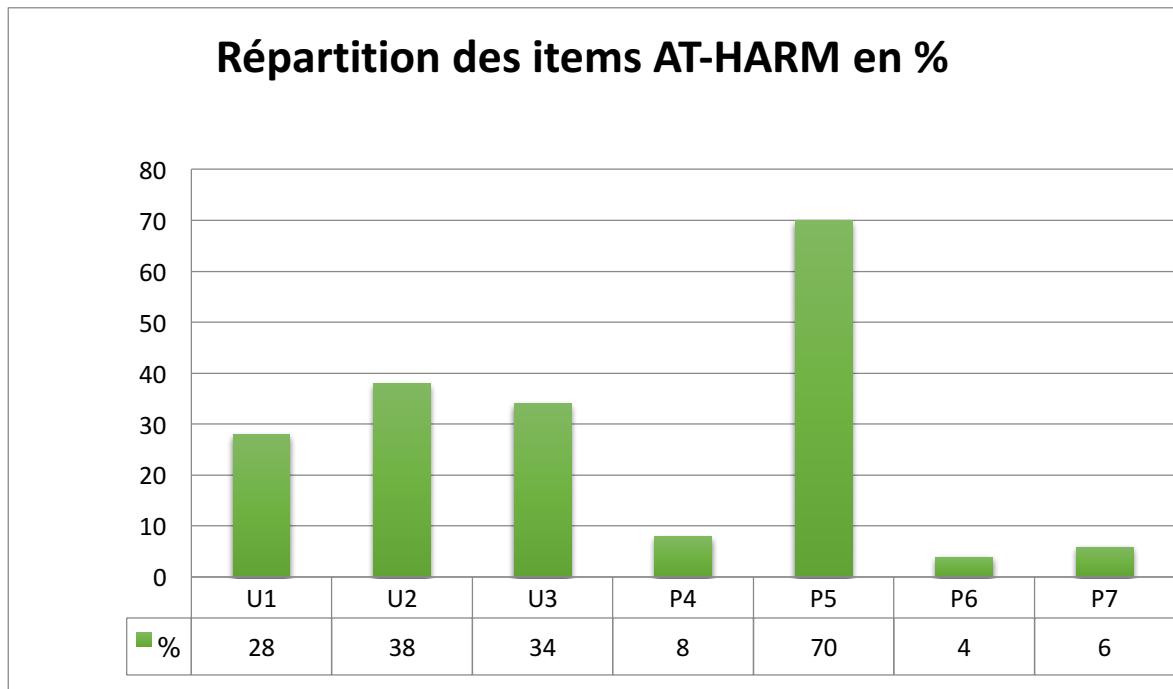


Figure 16 : Répartition des items AT-HARM en %

La cause iatrogène de l'hospitalisation est mentionnée dans le compte rendu d'hospitalisation pour 1 patient sur 4.

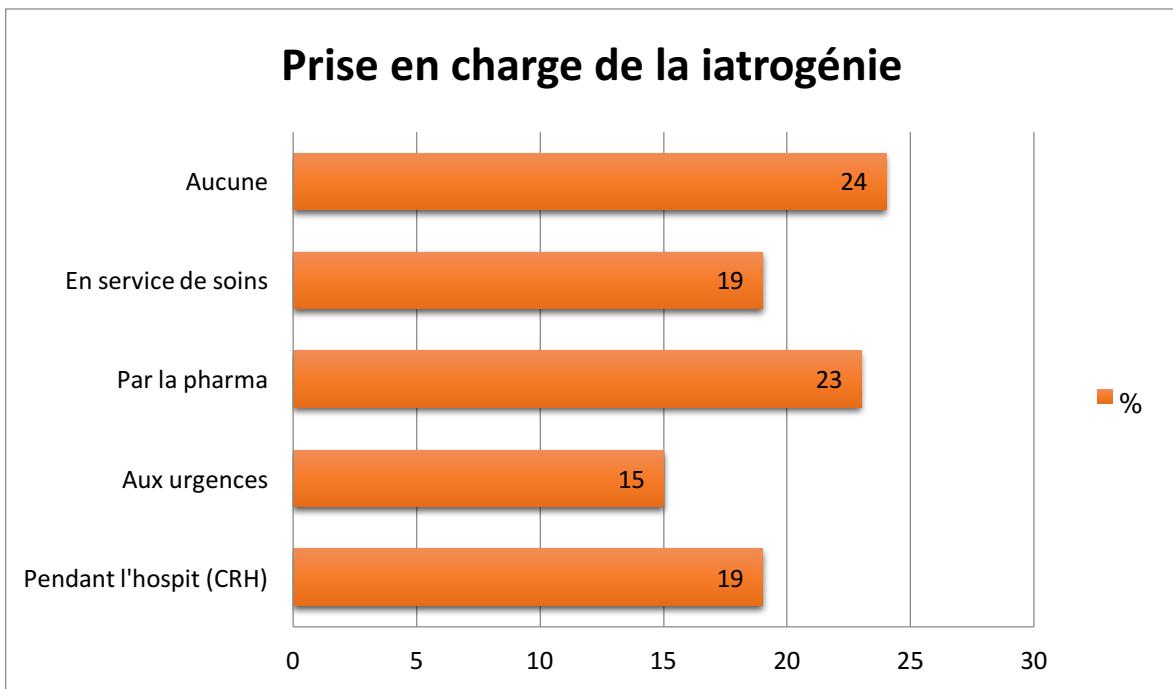


Figure 17 : Prise en charge de la iatrogénie

Notre étude montre que ce sont les benzodiazépines qui sont dans 28% des cas responsables d'hospitalisations pour cause iatrogène.

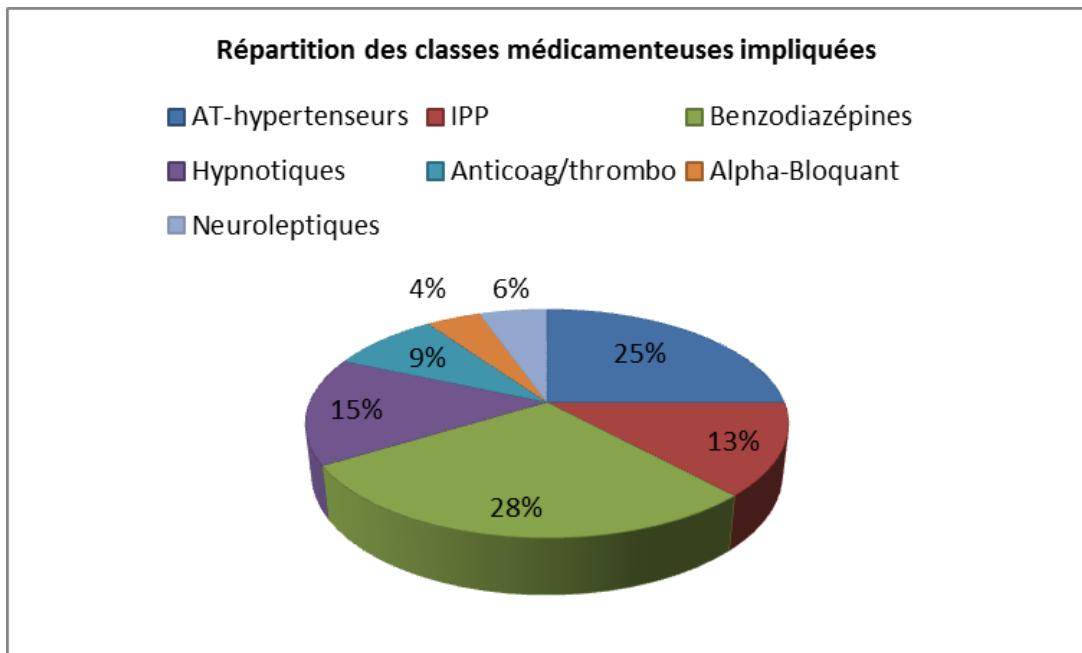


Figure 18 : Classes médicamenteuses impliquées dans les hospitalisations pour iatrogénie

2.4 Discussion

Selon la littérature (8), les anticoagulants, les antiagrégants, les AINS ainsi que les diurétiques sont responsables de la moitié des hospitalisations pour iatrogénie médicamenteuse.

D'après une récente étude (9), sur 360 admissions, 143 (40%) ont été évaluées comme étant possiblement liées aux médicaments après avoir reçu la réponse « Oui » à l'une des questions 5 à 10 de l'AT-HARM10.

De manière similaire à notre étude, la majorité des admissions (49%) sont liées à l'item P5 avec les effets thérapeutiques ou indésirables des médicaments prescrits ou pris en automédication par le patient avant l'hospitalisation.

Des résultats biologiques anormaux ou des atteintes des fonctions vitales peuvent être d'origine iatrogène dans 19% des cas.(Item P6)

Dans 4% des cas, des interactions médicamenteuses ou des contre-indications pourraient avoir causé l'admission. (Item P7)

Dans 23% des cas, le patient souffrait de pathologies non traitées ou mal traitées. (Item P8)

Dans 1% des cas, le patient a été admis à cause d'un problème de dosage. (Item P9)

4% des cas sont des admissions consécutives à une rupture de traitement ou à l'arrêt d'une thérapie (Item P10).

Afin de faciliter la prise en charge de la iatrogénie et éviter une réadmission, la mention « Admission probablement liée au médicament » apparaît depuis peu dans le dossier informatisé du patient à l'hôpital et dans le courrier de sortie. Le score AT-HARM10 est appliqué aux patients conciliés à l'UHCD par le pharmacien, dans le but de mentionner l'implication du médicament dans l'hospitalisation et d'assurer une véritable transmission avec la ville. L'objectif étant d'assurer une vigilance accrue autour du médicament en cause de la part des professionnels de santé en charge du patient, afin d'éviter une nouvelle hospitalisation pour les mêmes raisons.

Nous pouvons également imaginer que les fiches de conciliation médicamenteuse effectuées à la sortie de l'hospitalisation soient directement intégrées dans le Dossier Pharmaceutique du patient, permettant ainsi un meilleur partage des informations entre les différents acteurs et un renforcement du lien ville-hôpital.

2.5 Conclusion

L'étude menée nous montre que les évènements iatrogènes ne sont pas toujours identifiés par les professionnels de terrain. Il convient de travailler à minimiser les conséquences des effets indésirables graves des médicaments à l'origine d'hospitalisations, en renforçant le lien ville/hôpital.

Il est nécessaire de poursuivre le déploiement des activités de pharmacie clinique dans les officines telles que les bilans de médication, permettant le dialogue avec le médecin traitant.

46% des erreurs médicamenteuses (10) surviennent au moment de la rédaction d'une nouvelle ordonnance à l'entrée ou à la sortie du patient à l'hôpital.

Il convient d'accentuer la communication entre les professionnels hospitaliers et libéraux pour garantir une continuité de la prise en charge au travers de la conciliation médicamenteuse, les courriers de sortie davantage renseignés en attendant le déploiement du DMP, adressés au médecin traitant ainsi qu'à la pharmacie d'officine.

PARTIE 3 : IATROGENIE ET LIEN VILLE-HOPITAL

A l'heure actuelle, le patient est au centre de notre système de soin qui doit s'organiser pour répondre à ses besoins. Depuis quelques années, ce changement de paradigme est survenu suite à l'augmentation de l'incidence des pathologies chroniques avec l'allongement de l'espérance de vie, mais aussi l'apparition de pathologies qui deviennent chroniques. Ces pathologies nécessitent une prise en charge hospitalière mais aussi ambulatoire, et recourent donc à la délivrance de produits de santé encore mal connus par les professionnels de santé en ville.

On assiste à un véritable « virage ambulatoire » répondant à la loi promulguée le 26 janvier 2016, en recentrant le système de santé sur les soins de proximité.

Ce changement implique donc une meilleure communication et une véritable collaboration entre tous les professionnels de santé, hospitaliers et de ville, permettant une prise en charge globale, sécurisée et coordonnée du patient.

En effet, nous remarquons que c'est aux points de transition du parcours de soins du patient, c'est-à-dire de la ville vers l'hôpital et inversement, que le nombre d'erreurs médicamenteuses évitables surviennent le plus, notamment dues à un défaut de transmission d'informations, mais aussi à une absence de révision des traitements.

3.1 Lien ville-hôpital

3.1.1 Définition

C'est un lien qui permet d'assurer la transmission d'informations entre les professionnels de santé de ville et de l'hôpital. Il contribue à assurer la sécurité de la prise en charge médicamenteuse tout au long du parcours de soins du patient, favorise les échanges entre les acteurs de santé de ville et d'établissements de santé pour établir une réelle continuité des soins à tous les niveaux de transition.

Ce lien permet de corriger les erreurs médicamenteuses liées au défaut d'informations entre la ville et l'hôpital, et s'il est établi avant l'hospitalisation ou avant la sortie du patient, de les prévenir.

Il permet de transmettre les informations sur le traitement en amont d'une hospitalisation programmée, puis à la sortie du patient en anticipant la transmission de ces informations vers le pharmacien hospitalier puis vers le pharmacien d'officine.

Il permet également d'harmoniser les pratiques et le discours du patient tout au long du parcours de soins et de partager les décisions.

3.1.2 Pourquoi ?

La loi HPST a contribué à placer les activités pharmaceutiques au cœur du système de santé et a défini les missions des officines de ville, et parmi elles la possibilité de participer à l'éducation thérapeutique (ETP) et aux actions d'accompagnement des patients. Or, la plupart des programmes d'ETP sont aujourd'hui intra-hospitaliers, sans coordination avec les professionnels de ville. Le lien ville-hôpital permet alors de relayer en les renforçant, les messages délivrés aux patients en les inscrivant dans un continuum.

Bien souvent, le patient est en possession de plusieurs prescriptions médicamenteuses, issues de différents prescripteurs. Pour 47 à 67% (11)(12) d'entre eux, une erreur médicamenteuse ou une divergence est constatée entre les médicaments prescrits en ville et à l'hôpital, bien souvent responsable par la suite d'évènements indésirables graves, soit 18 à 59% (11)(12) des cas.

On retrouve différents cas de figure engendrant des problèmes concernant le traitement médicamenteux tels que (13) :

- L'oubli de prescription d'un médicament qui doit être poursuivi
- L'oubli de prescription d'un médicament menant à une indication non traitée
- Une erreur de posologie
- Le changement de spécialité au sein d'une même classe thérapeutique
- La discontinuité médicamenteuse due à une rupture d'approvisionnement
- Un doublon de prescription (même DCI ou même classe thérapeutique)
- Une inversion de posologie entre deux médicaments de deux classes thérapeutiques différentes

Premièrement, nous pouvons expliquer cela du fait d'un contexte économique actuel qui demande une rationalisation des dépenses de santé en imposant un *turnover* rapide des patients au sein des structures hospitalières au détriment du temps imparti à la transmission d'informations relatives au traitement médicamenteux.

Dans un second temps, nous pouvons évoquer le fait que seulement 15 à 20% (13) des médicaments ayant une AMM en France sont disponibles à l'hôpital. Le traitement pris habituellement par le patient est bien souvent substitué à l'hôpital par une molécule au livret, de la même classe thérapeutique. Ces substitutions ne sont pas nécessairement revues lors de la rédaction de la prescription de sortie du patient.

Le pharmacien d'officine étant le dernier maillon avant la prise du médicament par le patient, il manque souvent d'informations sur ce qui a été réalisé lors de l'hospitalisation de celui-ci, notamment sur les changements effectués au niveau du traitement médicamenteux et leurs raisons. Il manque cruellement d'éléments pour répondre de manière rassurante aux interrogations du patient, souvent démunie face aux changements, et prend le risque de ne pas délivrer le bon médicament.

La lutte contre la iatrogénie médicamenteuse et la volonté d'une continuité thérapeutique sont aujourd'hui des priorités des autorités de santé françaises. Les dispositions de la loi HPST ont pour objectif d'améliorer la transition thérapeutique, c'est-à-dire la continuité des traitements et le suivi de l'ordonnance.

Le pharmacien est impliqué dans la promotion et la mise en œuvre d'actions pour minimiser le risque d'erreurs médicamenteuses aux différents points de transition. Il a également un rôle important dans l'identification, la prévention et la correction des erreurs médicamenteuses. Pour ce faire, le pharmacien doit non seulement améliorer la transmission des informations au sein de sa propre profession (entre les pharmaciens d'officine et les pharmaciens hospitaliers), mais également avec les autres professionnels de santé (médecins généralistes, spécialistes, infirmiers...) et surtout avec le patient lui-même.

En effet, ce dernier joue un rôle central et actif dans la décision thérapeutique en comprenant et en acceptant le traitement qui lui est indiqué.

Parallèlement à cela, tous les professionnels de santé en charge du patient doivent être informés des éventuels médicaments reconduits, initiés, suspendus ou modifiés, ainsi que des causes de ces changements. Cependant, les échanges entre les professionnels de santé sont encore mal formalisés.

Une étude réalisée en 2011 par l'URPS pharmaciens d'officine Languedoc-Roussillon auprès de 94 pharmaciens d'officine du Gard a montré une méconnaissance générale (82%) (modes de délivrance, modalités de prescription à l'hôpital) de la PUI du CH Alès-Cévennes, de ses pharmaciens et de son organisation. Elle a mis en évidence un manque de contact entre ces deux professions pharmaceutiques.

Les attentes des pharmaciens d'officine impliqués dans l'étude sont nombreuses, notamment pour améliorer le suivi des patients lors de leur sortie d'hospitalisation.

Par ailleurs, la convention nationale des pharmaciens d'officine signée avec l'Assurance Maladie met en avant les objectifs de qualité de dispensation pour l'accompagnement des malades souffrant de pathologies chroniques et pour la prévention des risques iatrogènes. Ces objectifs sont soutenus par la mise en place d'entretiens pharmaceutiques qui concernent, à l'heure actuelle, les patients traités par AVK, AOD, les patients asthmatiques traités par corticoïdes inhalés et les patients traités par des chimiothérapies par voie orale.

Or, il s'agit là de pathologies et de thérapeutiques génératrices d'hospitalisations dans lesquelles l'établissement d'un lien avec l'hôpital démontre tout son intérêt afin de permettre aux différents professionnels de santé intervenant autour du patient de pouvoir assurer un suivi éclairé.

3.1.3 Comment ?

Le développement de ce lien passe tout d'abord par la compréhension réciproque des rôles respectifs de chaque professionnel, à l'hôpital comme en ville. Dans chaque région, OMEDIT et URPS contribuent, entre autres, à promouvoir les rencontres entre professionnels de ville et les établissements de santé, et à valoriser et soutenir les projets ou expérimentations mettant en jeu le lien ville-hôpital.

Dans le cadre de la formation continue, les programmes pluri-professionnels qui facilitent cette connaissance réciproque doivent se développer. Les pratiques favorisant l'échange d'informations nécessitent d'être déployées, telles que la conciliation des traitements médicamenteux.

Même si actuellement, la conciliation, abordée dans la partie 2 est une démarche principalement menée dans les établissements de santé, elle s'applique également en pharmacie d'officine. Il est en effet possible d'en adapter les différentes étapes. Cela répond aux enjeux d'échanges et de coordination autour de la prise en charge médicamenteuse du patient entre les professionnels de ville. Elle s'appuie sur l'analyse de la prescription, l'exploitation des connaissances du pharmacien en matière de pharmacie clinique et de suivi du patient.

3.2 Pharmacien d'officine et iatrogénie

Le pharmacien d'officine est un professionnel de santé de premier recours, c'est un acteur de proximité qui est en première ligne et qui bénéficie d'une position privilégiée pour repérer les situations à risque, apporter des informations au patient et l'aider à s'orienter dans son parcours de soin. Le pharmacien, de par son maillage territorial important et ses connaissances sur les médicaments, est au premier plan face à la lutte contre la iatrogénie d'origine médicamenteuse.

La HAS développe divers outils tels que des fiches actions, des outils de repérage des situations à risque, des documents d'informations etc... dans le but d'aider le pharmacien à s'orienter dans cette démarche de prévention de la iatrogénie.

A titre d'exemple, nous pouvons citer des programmes pilotes ayant été mis en place afin de limiter les effets délétères des somnifères chez le sujet âgé ou encore des neuroleptiques chez les patients atteints de la maladie d'Alzheimer (14).

Le Leem, organisation professionnelle des entreprises du médicament opérant en France, s'implique avec un collectif de 18 membres représentant les différents acteurs de la chaîne du médicament. Ce collectif, créé en 2015 dans le but de promouvoir le bon usage du médicament et réduire la iatrogénie, a mené de nombreuses actions visant à alerter et aider les professionnels

de santé comme par exemple la mise en place de réunions de collaboration de proximité entre les pharmaciens d'officine et médecins généralistes, ou encore la formation des pharmaciens au repérage des signes d'appels évocateurs de troubles d'origine médicamenteux. Le collectif a mis en œuvres diverses actions à destination du grand public et des professionnels de santé, permettant de contribuer à un meilleur usage du médicament telles que le déploiement d'une campagne de communication ciblée intitulée « ayez le réflexe iatrogénie » ; le lancement du site internet « reflexeiatrogenie.com » ; l'amélioration des logiciels d'aide à la prescription (HelloDocPrevention, Mémos Vidal)...

Par ailleurs, nous allons détailler les divers dispositifs émergents qui tendent à renforcer le rôle du pharmacien d'officine dans la prévention et la lutte contre la iatrogénie.

3.2.1 Dossier Médical Partagé

Le Dossier Médical Partagé (DMP), mis en place en France fin 2018, est en quelque sorte un carnet de santé numérique qui réunit toutes les informations médicales du patient. On y retrouve les traitements, les résultats d'examens (radios, analyses biologiques...) les personnes à prévenir en cas d'urgence, les antécédents médicaux (pathologies, allergies...), les comptes rendus d'hospitalisations et de consultations, les directives anticipées pour sa fin de vie, l'historique des soins alimenté automatiquement par l'Assurance Maladie...

Ce service, inscrit dans le plan E-Santé 2022, qui centralise toutes ses informations capitales, est un service clé dans la prise en charge des patients. En simplifiant et en sécurisant la mise en ligne des informations médicales, le DMP favorise la coordination, la qualité et la continuité des soins entre tous les professionnels de santé, en ville comme à l'hôpital.

Fin 2019, ce sont quasiment 9 millions de DMP qui avaient été créés. Avec un objectif fixé à 40 millions en 2022, ce service se révèle être une véritable valeur ajoutée pour le pharmacien qui a un vrai rôle à jouer : 30% des DMP créées l'ont été en pharmacie, soit environ 1 million et demi.

3.2.2 Bilan partagé de médication

La Haute Autorité de Santé (HAS) définit le « bilan partagé de médication » comme une « intervention du pharmacien d’officine auprès des patients de 65 ans et plus atteints d’au moins une affection longue durée (ALD) ainsi que des patients de 75 ans et plus sous traitement au moment de l’adhésion au dispositif d’accompagnement, et pour lesquels au moins cinq molécules ou principes actifs sont prescrits pour une durée consécutive de traitement supérieure ou égale à six mois ».

Conformément aux préconisations de la loi HPST du 21 juillet 2009, le pharmacien d’officine se voit confier de nouvelles missions dont le bilan partagé de médication, un programme de suivi pharmaceutique qui comporte des entretiens avec le patient mais également un long travail d’analyse approfondie en amont, et de communication avec le médecin en aval.

L’objectif du bilan partagé de médication est double : améliorer l’observance des traitements chroniques chez le sujet âgé, et prévenir la iatrogénie médicamenteuse tout en valorisant le rôle majeur de professionnel de santé du pharmacien d’officine.

En effet, nous savons que le non-respect des contre-indications physiologiques ou pathologiques, les interactions médicamenteuses, les interactions plantes-médicaments ou aliment-médicament, les surdosages, volontaires ou non, peuvent conduire à la survenue d’effets indésirables plus ou moins graves, voire à l’hospitalisation et dans les cas les plus extrêmes au décès du patient.

Le bilan partagé de médication permet au pharmacien d’officine de faire le point avec le patient sur la tolérance de ses traitements, et en cas de signalement d’effets indésirables, d’apprécier leur imputabilité aux médicaments pris.

Le rôle du pharmacien est alors de proposer des améliorations au niveau des modalités de prise (par exemple conseiller de prendre un médicament pendant les repas afin d’éviter les douleurs à l’estomac et ainsi limiter la prise d’un IPP) et/ou proposer des traitements complémentaires non allopathiques, des compléments alimentaires (par exemple conseiller une prise de probiotiques lors d’un traitement par antibiotiques afin de limiter les diarrhées et les mycoses).

Cependant, dès lors que le pharmacien pense qu'il serait préférable de modifier la prescription médicale dans l'intérêt du patient, en ajoutant, supprimant ou remplaçant un médicament ou en modifiant une posologie, il se doit de contacter le prescripteur afin d'en discuter avec lui et de lui soumettre des alternatives.

Par ailleurs, le bilan partagé de médication est un moyen de décharger les médecins généralistes, souvent débordés par l'afflux de patients. Le fait que le pharmacien se charge d'une partie du suivi du patient, en prenant le temps d'expliquer le traitement, les objectifs à atteindre, les risques encourus en cas de non-observance, l'explication des analyses biologiques... permet au médecin de se consacrer davantage sur ses missions cliniques, thérapeutiques et administratives.

De plus, la coopération interprofessionnelle est sollicitée : le pharmacien envoie les comptes rendus des entretiens et prend contact avec le médecin traitant afin de discuter des meilleures décisions à prendre concernant le traitement du patient. Cette coopération interprofessionnelle s'inscrit dans un contexte global de dialogue médecin/pharmacien et de décloisonnement ville/hôpital, comme l'encourage la loi HPST.

Le bilan partagé de médication se déroule en plusieurs étapes :

- 1) Un entretien « collecte des informations » durant lequel le pharmacien interroge le patient sur ses pathologies, ses traitements, ses habitudes de vie, ses résultats d'analyse...
- 2) L'analyse de l'ensemble des traitements du patient, prescrits ou non. Le pharmacien confronte les informations apportées par le patient lors de l'entretien « collecte des informations » et l'historique enregistré dans le fichier informatique de l'officine, le dossier pharmaceutique...
- 3) Un entretien « conseil » au fil duquel le pharmacien délivre des conseils d'optimisation thérapeutiques relatifs aux règles hygiéno-diététiques, aux modalités de prises des traitements, aux risques d'interactions médicamenteuses, à la surveillance de certains paramètres biologiques et physiologiques, l'utilisation de certains dispositifs médicaux...
- 4) Le suivi de l'observance des traitements qui peut s'effectuer sans le patient, simplement à partir des données de facturation des traitements.

La réalisation de l'ensemble des étapes du bilan partagé de médication donne lieu au versement d'une rémunération sur objectif, d'un montant de 60€ par patient la première année, puis d'un montant de 20 ou 30€ par patient les années suivantes selon les modifications de traitements apportées.

Dans un contexte économique difficile pour les officinaux, le pharmacien prend pleinement conscience de l'obligation qui s'impose de développer ces nouvelles missions en matière de suivi des traitements et d'accompagnement de la prise en charge des patients âgés en ALD, qui lui confère une place d'acteur majeur en matière de santé publique, lui permettant d'être considéré comme un professionnel de santé à part entière et non comme un simple « vendeur de médicaments ».

3.2.3 Entretiens pharmaceutiques

L'entretien pharmaceutique (EP), d'après l'article 10-2 de la convention nationale, constitue l'un des principaux moyens permettant aux pharmaciens d'assurer une prise en charge personnalisée et optimale du patient. Il doit permettre de renforcer les rôles de conseil, d'éducation, de prévention, de valoriser l'expertise du pharmacien sur le médicament, d'évaluer la connaissance par le patient de son traitement, de rechercher l'adhésion thérapeutique du patient et l'aider à s'approprier son traitement, et enfin d'évaluer à terme cette appropriation.

Quatre types d'entretiens pharmaceutiques donnent droit à une rémunération de la part de l'Assurance Maladie :

- Les patients présentant une prescription de corticoïdes inhalés supérieure ou égale à 6 mois
- Les patients souffrant d'une pathologie chronique et présentant une prescription d'antivitamine K (AVK) supérieure ou égale à 6 mois
- Les patients souffrant d'une pathologie chronique et présentant une prescription d'anticoagulants oraux directs (AOD) supérieure ou égale à 6 mois.
- Depuis fin 2020, les patients traités par une chimiothérapie orale (CTO)

L'entretien thérapeutique est un pas vers l'éducation thérapeutique mais ne constitue pas à lui seul une action d'éducation thérapeutique complète et efficiente. Il peut être proposé par le pharmacien aux patients.

Lors d'un EP, les effets indésirables, les effets d'actions, les modalités de prises et l'observance du traitement sont des choses essentielles à contrôler.

Cet entretien n'est pas réalisé au comptoir mais dans un espace dédié pour mettre en place des conditions favorables à un rapport de confiance en tout confidentialité.

Il nécessite d'être un minimum préparé : des guides d'entretien élaborés à partir de documents de références établis par l'ANSM sont disponibles en ligne. L'EP dure en moyenne 20 minutes et ne doit pas ressembler à un interrogatoire.

Le pharmacien reste ouvert à toute interrogation du patient tout au long de l'échange, tout en veillant à ne pas s'éloigner du sujet principal qui est le traitement. Il faut s'attacher aux effets indésirables qui sont fréquents et graves.

L'EP se déroule en deux grandes étapes :

1) Donner des précisions et des informations concernant le traitement

C'est lors de cette étapes que l'on précise au patient la posologie, la durée de traitement, les précautions d'emploi, les informations nécessaires au bon usage du médicament, les conseils concernant les effets indésirables et leur gestion.

2) Evaluer la connaissance du patient sur son traitement

Le but va être de savoir si le patient connaît son traitement, s'il est conscient de son efficacité et de son importance. Il faut rechercher l'adhésion thérapeutique du patient et l'aider à s'approprier son traitement. Des outils pédagogiques peuvent être utilisés.

Le pharmacien évaluera à terme l'appropriation par le patient de son traitement.

3.3 CEPRIM

Depuis novembre 2020, le CEPRIM (Centre d’Evaluation et de Prévention du Risque Iatrogène Médicamenteux) a ouvert ses portes au CHU de Nîmes. Ce centre, accolé au service rétrocension de la PIU, accueille des patients complexes repérés comme à risque iatrogène médicamenteux, pour lesquels tous les facteurs de risque prédisposant à l’iatrogénie médicamenteuse sont passés au crible. C’est un projet innovant, qui vient compléter le dispositif de pharmacie clinique et de la prise en charge médico-soignante existant déjà au CHU de Nîmes.

3.3.1 Recrutement des patients

Au vu du pourcentage élevé de l’implication des médicaments dans les causes d’hospitalisation, ce sont les pharmaciens cliniciens exerçant dans les différents services du CHU de Nîmes qui ont eu l’idée de créer un centre dédié à la iatrogénie. Ils ont tout d’abord, durant la phase expérimentale (jusqu’à fin avril 2021) décidé de l’éligibilité des patients en fonction de la conciliation médicamenteuse effectuée dans les unités de soin, lorsque les prescriptions présentaient des discordances et qu’ils jugeaient judicieux que le patient bénéficie de ce service. Parmi les patients ciblés on retrouve les patients avec des problèmes d’observance médicamenteuse, toutes pathologies confondues ; les patients issus de parcours de soins complexes pour lesquels une mise à plat de leur thérapeutique va être réalisée ; les personnes âgées polymédiquées ayant besoin d’une révision de prescription et/ou pour lesquelles une consolidation de « dépoussiérage » d’ordonnance est envisagée ; les patients ayant des problèmes d’interactions médicamenteuses ; les patients ayant un début d’insuffisance rénale et dont les thérapeutiques ne sont pas adaptées.

Au-delà de la phase expérimentale, la demande est tellement importante que les patients recrutés aujourd’hui sont ceux issus des soins primaires repérés par les médecins généralistes ou spécialistes, présentant des facteurs de risques médicaux énoncés par l’OMS en 2003, mais aussi ceux présentant des facteurs de risques sociaux ou des problèmes d’observance. La iatrogénie est ici traitée de manière multifactorielle : les facteurs liés aux médicaments (interactions, effets indésirables), les facteurs liés à la clinique du patient (fragilité, douleur, état

cognitif), les facteurs psychologiques (représentation des traitements, problèmes d'observance) et enfin les facteurs sociaux (isolement, accès aux soins).

Les patients peuvent être adressés par les professionnels de santé du CHU (médecins, pharmaciens cliniciens...) mais aussi par les professionnels de santé de ville tels que le médecin généraliste, l'infirmier libéral, le pharmacien d'officine...

En effet, le pharmacien d'officine peut facilement déceler un problème d'observance au comptoir, lorsque le patient réclame une boîte supplémentaire alors que le mois n'est pas terminé, ou à l'inverse lorsqu'il se retrouve avec plusieurs boîtes d'avance au domicile.

3.3.2 Déroulement de la consultation

Le CEPRIM se compose d'une équipe de quatre acteurs : un médecin, un pharmacien, un psychologue et une assistante sociale. Le patient a rendez-vous en hôpital de jour pour une consultation qui dure une demi-journée (entre 2 et 3 heures), au cours de laquelle il va rencontrer successivement les quatre acteurs. Le patient doit apporter toutes ses ordonnances en cours, ses boîtes de médicaments, ses examens et ses courriers médicaux d'hospitalisation.

Le pharmacien dresse un bilan médicamenteux exhaustif, repère les médicaments inappropriés, les interactions, les intolérances, ainsi que les freins à l'adhésion médicamenteuse et propose des outils d'aide à la prise (pilulier hebdomadaire, plan de prise personnalisé).

Le psychologue aborde les problématiques de représentation du patient autour de sa maladie et de ses traitements.

L'assistante sociale aide à résoudre les problématiques d'accès aux soins, et l'isolement social.

Le médecin assure l'interrogatoire du patient et se positionne comme coordonnateur entre les propositions faites par son équipe pour la réduction du risque iatrogène et les acteurs de soins du patient, en particulier le médecin traitant.

A l'issue de ces quatre consultations, les acteurs se réunissent afin de débriefer de la situation du patient. L'ordonnance n'est pas modifiée. Le médecin de l'équipe se met en lien avec l'ensemble des acteurs de soins primaires du patient pour transmettre la synthèse de la consultation et ainsi promouvoir en ville la mise en œuvre des actions visant à prévenir la

iatrogénie médicamenteuse. Un rendez-vous sera donné au patient dans les 3 mois qui suivent, ou plus rapidement si le cas à traiter est très urgent.

3.3.3 Liens avec les acteurs de ville

Un bilan des consultations et un bilan des rendez-vous de suivi est envoyé par mail au médecin généraliste comme destinataire principal et aux autres professionnels de santé en charge du patient comme destinataires secondaires.

Le pôle CEPRIM réfléchit actuellement à la mise en place d'une application, permettant de communiquer plus facilement avec le patient avec un suivi plus poussé et précis, mais aussi avec le médecin généraliste et le pharmacien d'officine. Ce serait en quelque sorte une plateforme d'inter-échange permettant d'apporter rapidement des solutions au patient concernant ses éventuelles problématiques au quotidien, et ainsi prévenir des « accidents » pouvant s'avérer plus graves.

La valeur ajoutée et le caractère innovant du CEPRIM est de systématiser et d'optimiser le dépistage et la réduction du risque iatrogène, d'intégrer une prise en charge globale de ce risque et d'optimiser le lien ville-hôpital et le suivi des patients tout au long du parcours.

3.3.4 Bilan pharmaceutique

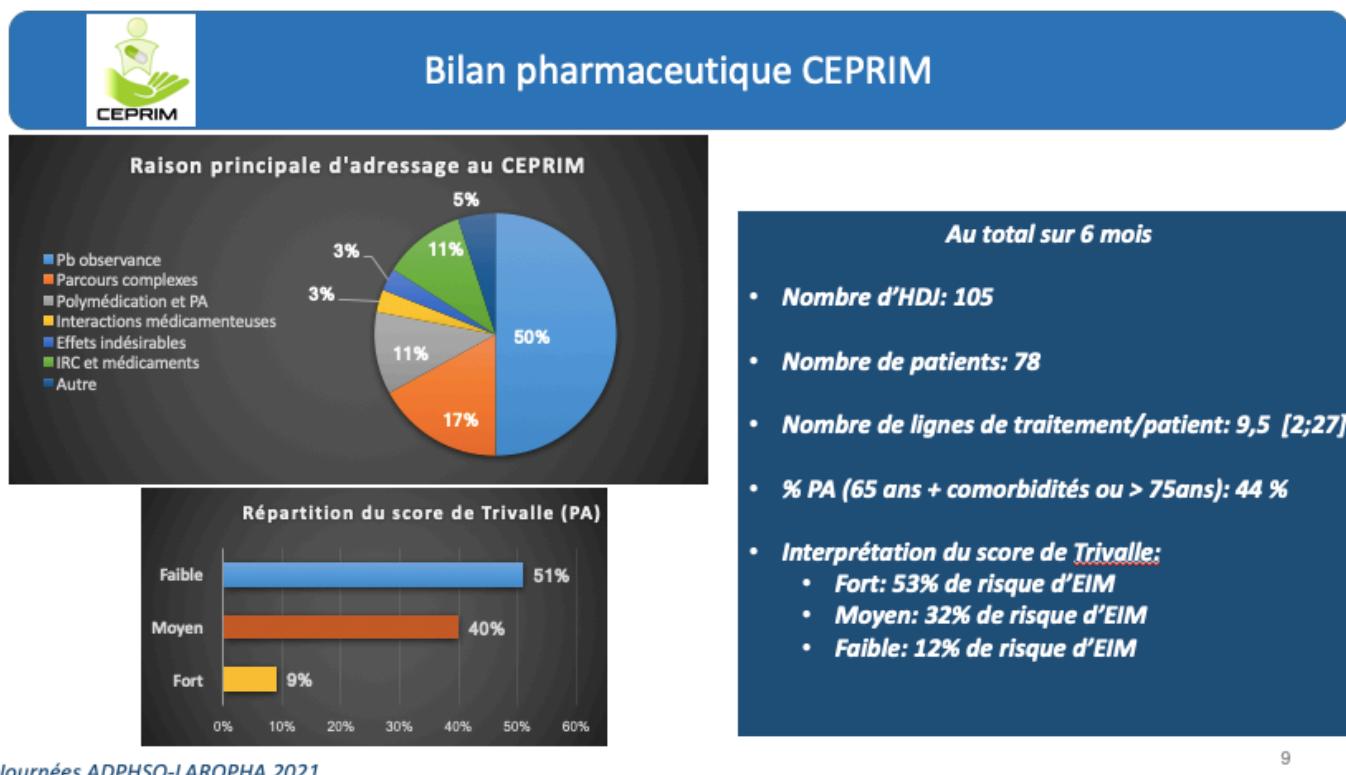


Figure 19 : Bilan pharmaceutique CEPRIM (1)

9

Le bilan dressé nous montre que plus de la moitié des patients adressés en hôpital de jour ont reçu une consultation de l'équipe du CEPRIM, principalement pour des problèmes d'observance.

Le score de Trivalle est une version simplifiée du score de risque d'événements indésirables médicamenteux en gériatrie. Les facteurs de risques inclus dans ce score sont : le nombre de médicaments supérieur ou égal à 7, la prise de neuroleptiques et le traitement anticoagulant récent (inférieur à 3 mois). Le score total varie de 0 à 10 avec pour un score de 0-1 un risque faible ; pour un score de 2-5 un risque moyen et pour un score de 6-10 un risque fort.

Au CEPRIM, ce sont les interactions médicamenteuses qui sont associées à un fort risque d'effets indésirables médicamenteux.

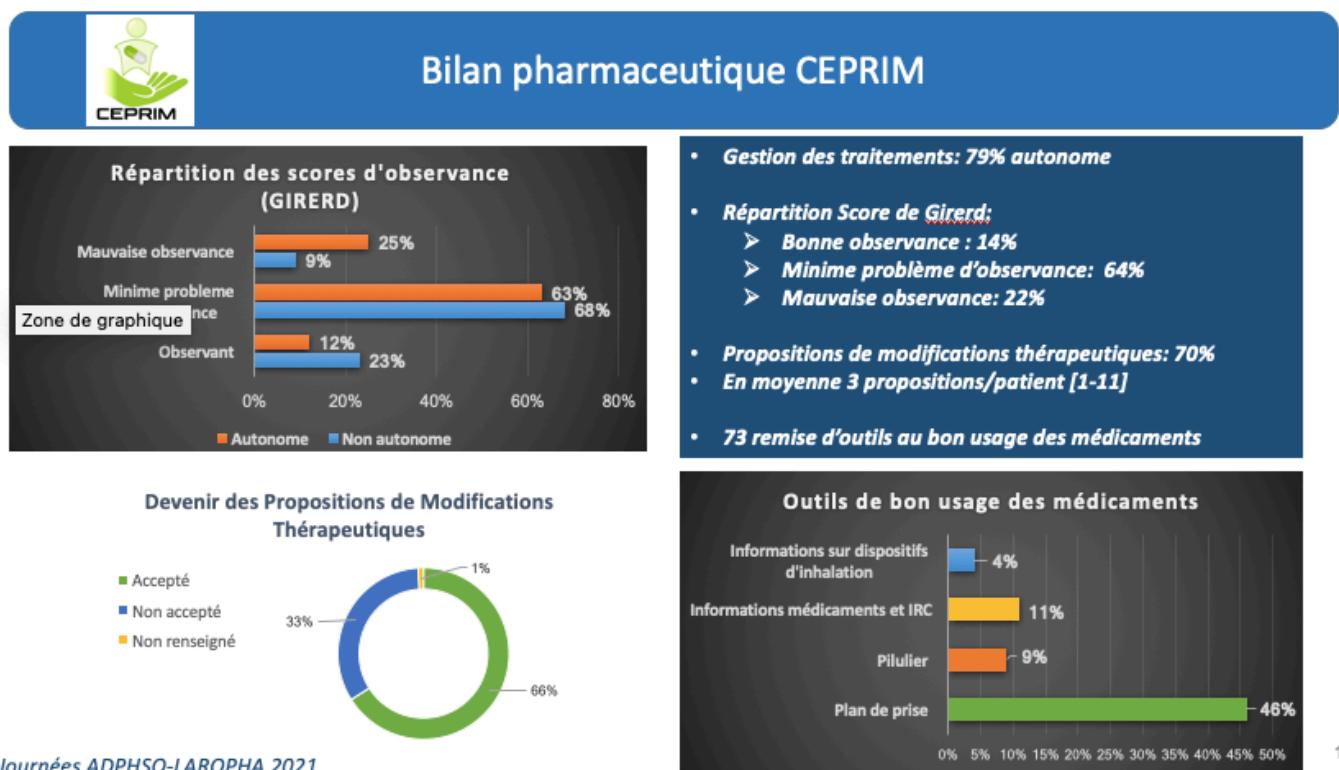


Figure 20 : Bilan pharmaceutique CEPRIM (2)

3.3.5 Limites au développement

Afin de développer le centre CEPRIM et d'en faire bénéficier un maximum de patients, il faudrait créer un service dédié. La crise sanitaire actuelle avec la COVID-19 est une période qui limite les activités en raison de la difficulté de recrutement des médecins. En effet, les médecins recherchés ont un profil particulier avec des compétences en pharmacologie, en médecine générale et également un rôle de coordonnateur des soins.

Le recrutement de la patientèle peut s'avérer difficile, elle se fait surtout en interne par l'équipe pharmaceutique.

3.3.6 Perspectives et satisfaction des patients

La structure envisage très prochainement de créer un parcours de soins intriqués avec le CEPRIM pour la neurologie (post-AVC complexe), l'oncogériatrie et la rhumatologie.

Une application numérique est en projet permettant d'optimiser le suivi des patients et leur venue au CEPRIM et de garder le lien hors les murs.

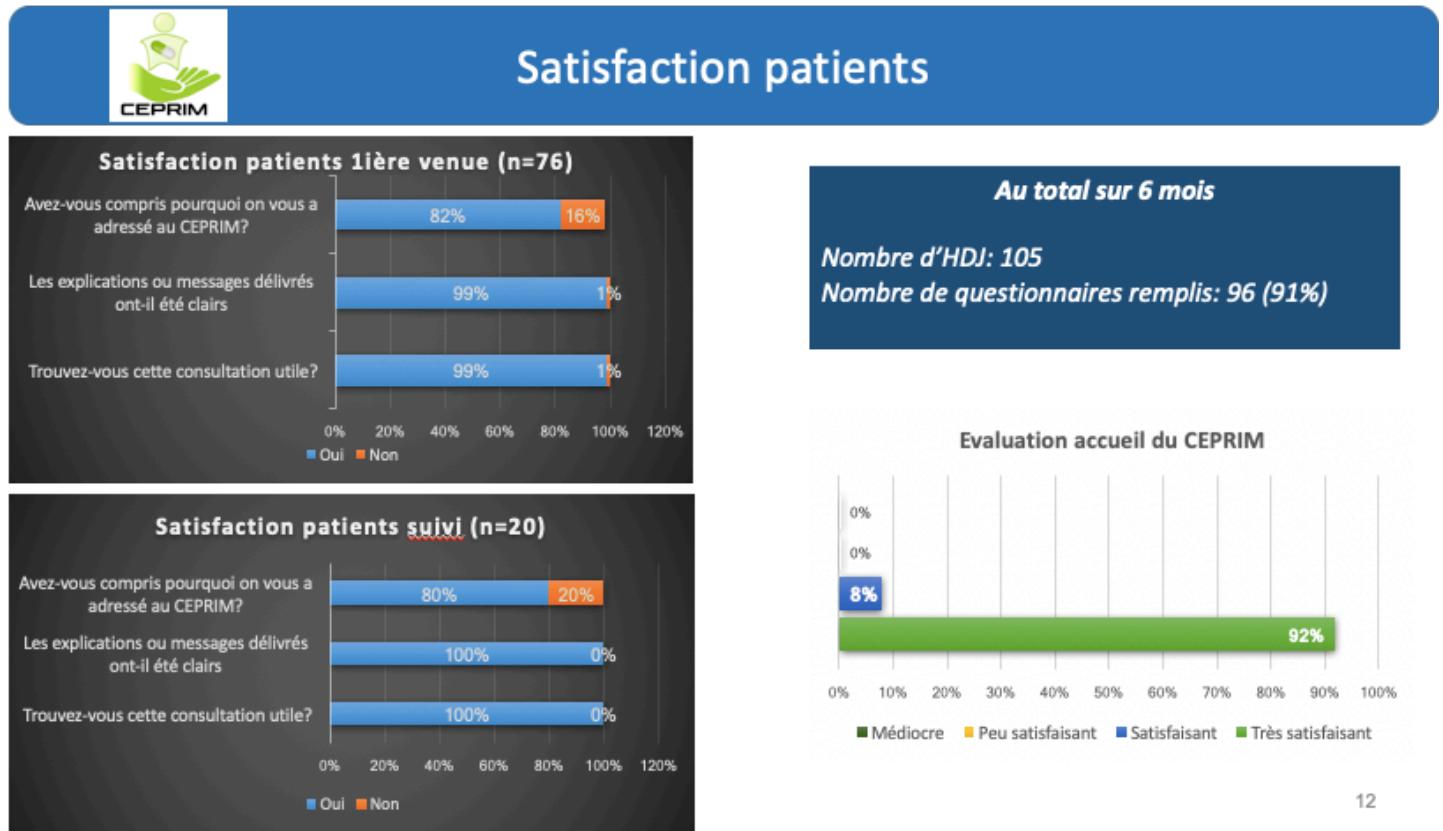


Figure 21 : Satisfaction des patients

Le CEPRIM est une structure innovante et prometteuse dans la lutte contre la iatrogénie médicamenteuse. Il serait intéressant de développer des centres comme celui-ci dans différentes régions afin d'étendre les bénéfices sur de nouveaux territoires.

CONCLUSION

Avec une mortalité 3 fois plus importante que les accidents de la route, la iatrogénie médicamenteuse, qui touche principalement la population fragile et polymédiquée, s'impose actuellement comme un véritable enjeu de santé publique.

Différentes enquêtes menées ces dernières décennies ont montré que la part d'évitabilité des effets indésirables causés par les médicaments est non négligeable et peut être anticipée.

De ce fait, il est essentiel de mettre l'accent sur la prévention à travers différentes campagnes d'information, notamment pour les médicaments les plus à risque, mais aussi d'éduquer le patient afin de l'impliquer directement dans sa prise en charge thérapeutique, et le rendre acteur de sa propre sécurité dans la gestion de son traitement.

Il est primordial que les professionnels de santé, notamment le pharmacien, soient en mesure de détecter et repérer les situations conduisant à un risque de iatrogénie médicamenteuse à l'aide de différents outils facilement applicables.

Lors de l'étude que nous avons menée sur les personnes âgées de plus de 70 ans, conciliées dans le service d'UHCD du centre hospitalier Edmond Garcin, nous nous sommes aperçus qu'une part importante (40,3%) était hospitalisée pour cause iatrogène, avec dans la majorité des cas les effets thérapeutiques ou indésirables des médicaments prescrits ou pris en automédication par le patient ayant causé l'admission. Les benzodiazépines étaient pour 26% des cas responsables de ces hospitalisations. Selon la HAS, la prescription de benzodiazépines à demi-vie longue est considérée comme inappropriée chez les sujets âgés, du fait d'un sur-risque iatrogénique. Celle-ci doit être particulièrement prudente, respecter les règles de prescription, notamment maintenir une faible posologie et réévaluer régulièrement la nécessité du traitement, son efficacité et sa tolérance.

De plus, cette étude a mis en évidence l'impact positif et l'importance de la pharmacie clinique, avec notamment la conciliation médicamenteuse qui est une étape essentielle pour assurer la continuité thérapeutique et maîtriser les dépenses de santé.

Enfin, cette étude a permis de nous rendre compte que les évènements iatrogènes ne sont pas toujours faciles à identifier par les professionnels de santé, et qu'il est primordial de renforcer la coopération ville/hôpital afin d'en minimiser les conséquences.

Le pharmacien d'officine d'aujourd'hui joue un rôle prépondérant dans la bonne observance et la prévention de la iatrogénie, de par sa proximité avec le patient et la place centrale qu'il occupe. Expert du médicament, il se voit depuis quelques années confier de nouvelles missions telles que les bilans partagés de médication, les entretiens pharmaceutiques... lui permettant de renforcer sa place en première ligne face aux problématiques du patient. Il se doit de détecter les situations à risque iatrogène, les prévenir, les corriger, mais aussi d'être un pilier en terme de communication interprofessionnelle afin d'en diminuer l'incidence.

BIBLIOGRAPHIE

1. Kempen TGH, Hedström M, Olsson H, et al. Assessment tool for hospital admissions related to medications: development and validation in older patients. *Int J Clin Pharm.* 2019;41(1):198-206. doi:10.1007/s11096-018-0768-8
2. Ankri J. Le risque iatrogène 68-81096-018-0768-8768-8n invalidé. *Grisqtologie SocidGris* 2002;25 / 103(4):93-106. doi:10.3917/gs.103.0093
3. Pouyanne, Pierre, Françoise Haramburu, Jean Louis Imbs, et Bernard Bégaud. « Admissions to hospital caused by adverse drug reactions: cross sectional incidence study ». *BMJ : British Medical Journal* 320, no 7241 (15 avril 2000): 1036.
4. Lenoir D, Allemand H, Fender P. et al. Onze associations m, Fender P. 2000): 1036.: 1036.avril 2000): 10Published online January 2003. Accessed October 11, 2021. <https://docplayer.fr/2849842-Onze-associations-medicamenteuses-formellement-contre-indiquees.html>
5. Le Grand G, Chiffolleau A, Doisy F, et al. La prescription mcription mscription mses-formellement-contre-indiquees.htmlAccessed October 11, 20212005;19(1):5.
6. Nizet P, Tching-Sin M, Dubreuil C, et al. Evaluation of the Ability of Emergency Room Doctors at a French University Hospital Center to Identify Adverse Drug Events. *J Patient Saf.* 2021;17(4):e355. doi:10.1097/PTS.0000000000000650
7. Naranjo CA, Busto U, Sellers EM, et al. A method for estimating the probability of adverse drug reactions. *Clin Pharmacol Ther.* 1981;30: 239–245.
8. M0: 2393999995. 245. . 45. 239–245September 22, 2021. <https://www.ameli.fr/assure/sante/medicaments/medicaments-et-situation-de-vie/iatrogenie-medicamenteuse>
9. Glans, Maria, Annika Kragh Ekstam, Ulf Jakobsson, Åsa Bondesson, et Patrik Midlöv. « Medication-Related Hospital Readmissions within 30 Days of Discharge—A Retrospective Study of Risk Factors in Older Adults ». *PLOS ONE* 16, no 6 (10 juin 2021): e0253024. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0253024>.
10. Reconcile medications at all transition points. IHI Patient Safety Medication Systems Changes. Cambridge, MA, Institute for Healthcare Improvement. Accessed September 20, 2021 <http://www.ihi.org/IHI/Topics/PatientSafety/MedicationSystems/Changes/Reconcile+Medications+at+All+Transition+Points.htm>
11. Frenette S, Letarte N, Suprenant L. Prt L. Pr. [PatientSafety/MedicationSystems/Changes/Reconcile+Medications+at+All+Transition+Points.htm](https://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sante/cancer/download.php?f=1808f77dc8bb79a41e62487574a65b97)4. 3024. : e0253024. 253024. 2021): e0253024. ient 8-018-0768-80768-8); 2012. Accessed October, 15, 2021. http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sante/cancer/download.php?f=1808f77dc8bb79a41e62487574a65b97
12. Aapro MS, Walko CM. Aprepitant : drug-drug interactions in perspective. *Ann Oncol Off J Eur Soc Med Oncol ESMO.* déc 2010 ; 21(12) : 2316-23.

13. Brion F, Aulagner G. Pharmacie clinique linique cliniqMALOINE; 2020.
14. Programme AMI Alzheimer. Accessed November 4, 2021. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/programme_ami_alzheimer.pdf
15. Assurance maladie. Accompagnement des patients chroniques. Accessed September 23, 2021. <https://www.ameli.fr/pharmacien/exercice-professionnel/services-patients/accompagnement-patients-chroniques>
16. Bimedoc. Bilan de man de mwww.ameli.fr/pharmacien/exeAccessed September 23, 2021. <http://pharmacie-clinique.fr/bilan-de-medication/>
17. La pharmacie clinique - e.fr/bilan-de-medication/ce-professionnel/services-patients/accompAccessed September 23, 2021. <http://www.ordre.pharmacien.fr/content/download/429903/2024829/version/11/file/Cahier+th%C3%A9matique+13+-+Pharmacie+clinique.pdf>
18. CEPRIM. Accessed September 23, 2021. https://www.chu-nimes.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=1900&Itemid=115
19. Samsa GP, Hanlon JT, Schmader KE, et al. A summated score for the medication appropriateness index: development and assessment of clinimetric properties including content validity. *J Clin Epidemiol.* 1994;47(8):891-896. doi:10.1016/0895-4356(94)90192-9
20. Dalleur O, Mouton A, Marien S, Boland B. Un outil outil , Marien S, Boland B. Un outil -9-9 validity. ity. validity. dity. tent validity. validitRev Sect Sci SantanttSantantl ,Cathol Louvain.:4.
21. Dossier Mu vainantl , MariAccessed September 23, 2021. <https://www.ameli.fr/assure/sante/dossier-medical-partage/tout-savoir-sur-dossier-medical-partage>
22. Michel P, Minodier C, Lathelize M. et al. Enquhelize Lathelizete/dossier-medical-partage/tout-savoir-sur-dossier-medical-partageidity. val. valty. dity. tent validity. val3024. 2021): e0Doss Solidar Santa. 2010;(17):18.
23. EAHP - 2019. Accessed September 22, 2021. https://events.eahp.eu/cmgateway/webcast2019.html#!sessiondetails/0000012880_0
24. ENEIS 3 - Prts.eahp.eu/cmgateway/webcast2019.html#!sessAccessed September 22, 2021. <https://www.grand-est.ars.sante.fr/system/files/2019-12/ENEIS%203%20-%20Pr%C3%A9sentation%20g%C3%A9n%C3%A9rale%20du%20projet%20ENEIS%203.pdf>
25. Michel P. et al. « Étude nationale sur les évènements indésirables graves liés aux soins. Analyse approfondie de 45 événements indésirables graves liés aux soins », Document de travail, DREES, série Études, n° 67, juillet 2007
26. DREES. « Enquête Nationale sur les Événements Indésirables graves associés aux Soins - Description des résultats 2009 », Document de travail, DREES, Série Études et Recherche, n° 110, septembre 2011

27. DREES. « Enquêtes Nationales sur les Événements Indésirables graves associés aux Soins - Comparaison des deux études ENEIS 2004 et 2009 », Document de travail, DREES, Série Études et Recherche, n° 109, septembre 2011
28. Iatrogenie, nroghniehe, nghniehe, n roghniehe, nmbre 2011e Études rables graveAccessed September 23, 2021. <https://www.leem.org/100-questions/iatrogenie-comment-faire-pour-eviter-les-complications-liees-aux-medicaments>
29. Queneau P, Adnet F et al E. Accidents mnts mAccidents mogenie-comervvn dans sept services dmervvmel et dnts mogenie-comervvnervnie-comervvnrr-les-complications-liees-aux-medicamentsIS 2004 et 2009enements-indesirables" \t "_blank" accom80768-8); 2012. 2. 8-80768-8); 2012. 2012. 12. ôpital afn d'en mi.; 2008. Accessed December 19, 2021. <https://www.em-consulte.com/article/184037/accidents-medicamenteux-évitables-observés-dans-les-services-de-santé>
30. Lang PO. Les critnsulte.com/article/184037/accidents-medicamenteux-évitNPG Neurol - Psychiatr - Ghiatr . . 15:323-336.
31. Michel P, Minodier C, Lathelize M. Les e M. Les Les M. Les ze M. Les 037/accidents-medicamenteux-évitNPG s-observés-dans-sences frannces frances fra, prnces fra):8.
32. Laroche ML, Charmes JP - Liste de mhicaments potentiellement inappropri inapdf. Accessed September 22, 2021. https://www.hjd.asso.fr/sites/default/files/G%C3%A9n%C3%A9rale_Sant%C3%A9_liste_LAROCHE_m%C3%A9dicaments-inappropri%C3%A9s_06-2007.pdf
33. Qutps://www.hjd.asso.fr/sites/default/files/G%C3%A9n%C3%A9rale_Sant%C3%A9 Accessed September 23, 2021. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10872>
34. 15 propositions pour renforcer le rculiers/vosdroits/F10Accessed September 23, 2021. <http://www.ordre.pharmacien.fr/content/download/429901/2024808/version/4/file/Rapport+-+D%C3%A9velopper+la+pr%C3%A9vention+en+France.pdf>
35. Strat//www.ordre.pharmacien.fr/content/dAccessed January 4, 2022. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdefpost-consult.pdf
36. Fiche m/solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_Accessed September 23, 2021. https://sfpc.eu/wp-content/uploads/2019/08/sfpc_les_entretiens_pharmaceutiques.pdf
37. Fiche m/sfpc.eu/wp-content/uploads/2019/08/sfpcAccessed January 4, 2022. https://sfpc.eu/wp-content/uploads/2019/08/sfpc_memo_bilan_partag_de_medication_vdef_dc_2017.pdf

ANNEXES

Annexe 1 : Medication Appropriateness Index

Medication Appropriateness Index

Patient ID# _____ Evaluator _____ Date _____

Drug Code _____ Drug _____

To assess the appropriateness of the drug, please answer the following questions and circle the applicable rating:

	A Indicated	B	C Not Indicated	Z DK
Comments:				
1. Is there an indication for the drug?	A_____	B_____	C_____	Z DK
Comments:				
2. Is the medication effective for the condition?	A_____	B_____	C_____	Z DK
Comments:				
3. Is the dosage correct?	A_____	B_____	C + or C - Incorrect	Z DK
Comments:				
4. Are the directions correct?	A_____	B_____	C_____	Z DK
Comments:				
5. Are the directions practical?	A_____	B_____	C_____	Z DK
Comments:				
6. Are there clinically significant drug-drug interactions?	A_____	B_____	C_____	Z DK
Comments:				
7. Are there clinically significant drug-disease/condition interactions?	A_____	B_____	C_____	Z DK
Comments:				
8. Is there unnecessary duplication with other drug(s)?	A_____	B_____	C_____	Z DK
Comments:				
9. Is the duration of therapy acceptable?	A_____	B_____	C_____	Z DK
Comments:				
10. Is this drug the least expensive alternative compared to others of equal utility?	A_____	B_____	C_____	Z DK
Comments:				

Le Réflexe Iatrogénique

Devant tout nouveau symptôme, avoir le réflexe iatrogénique, c'est se poser la question :
« Un Accident iatrogénique est-il possible ? »

Chronologie de survenue compatible ? Signe clinique évocateur? (chute, anorexie, confusion) Événement intercurrent favorisant? (fièvre, déshydratation)

non

Diagnostic Précis

Établi ?

- Indication à traiter ?
- Alternative non médicamenteuse?

oui

Accident iatrogénique Isolé

ou

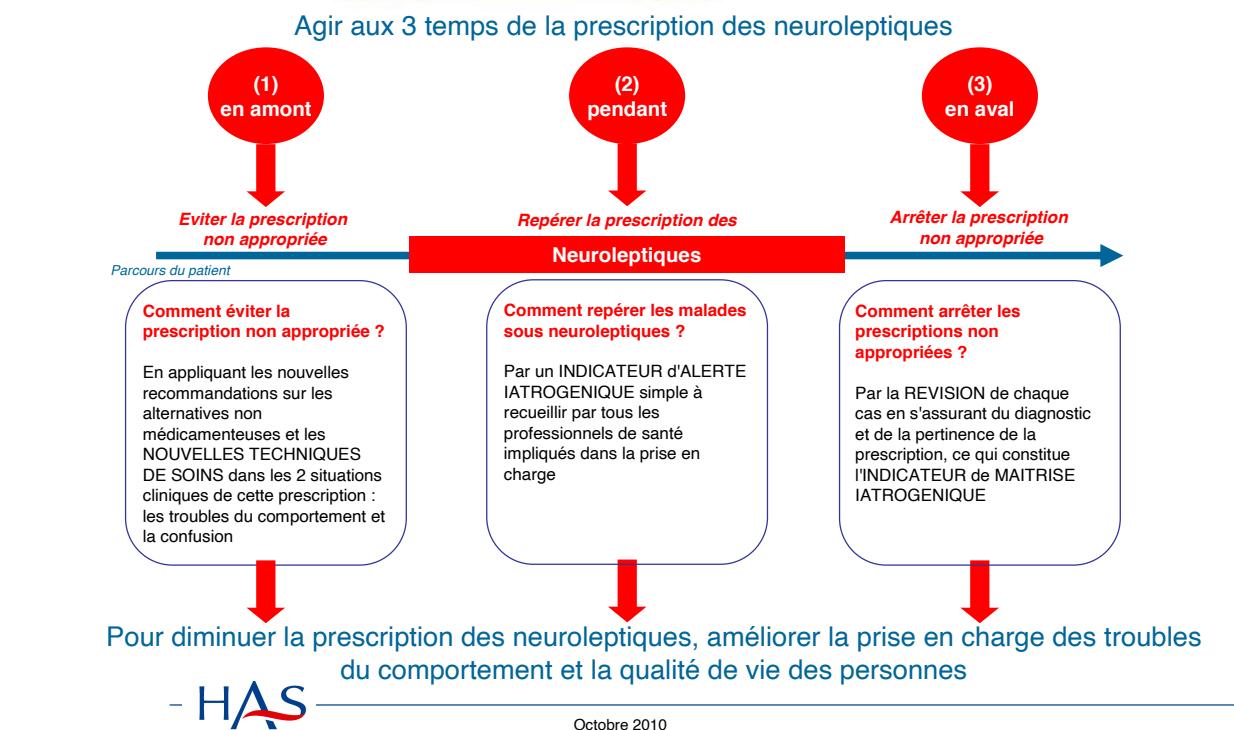
Favorisé par une Pathologie Aiguë? ⁽¹⁾

- Arrêt, avec substitution ou non ?
- Ajustement ?
- Déclaration à la Pharmacovigilance ⁽²⁾ ?

Définir le Suivi et Rédiger l' Ordonnance

(1) Ex : diurétiques au long cours bien supportés, mais, si fièvre et déshydratation, survenue d'une insuffisance rénale aiguë
(2) si accidents graves ou inattendus

Les programmes professionnels AMI-Alzheimer : Démarche générale des programmes



LES INDICATEURS D'ALERTE ET DE MAÎTRISE DU PROGRAMME AMI – ALZHEIMER [1,7]

Pourquoi des indicateurs d'alerte et de maîtrise ?

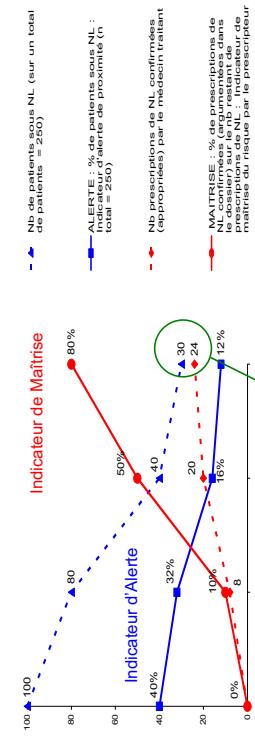
Les indicateurs de pratique clinique Aîte et Maîtrise - IPC AMI - permettent de repérer les situations à risque (Aîte) et de mettre en œuvre les actions d'amélioration (Maîtrise). Ce couple Aîte / Maîtrise fournit une information de haute pertinence médicale, synthétique et référencée sur les enjeux (aîte) et sur la qualité de la prise en charge au bénéfice du patient (maîtrise).

Un IPC AMI comporte 2 mesures : une mesure d'Alerte et une mesure de Maîtrise.

La mesure d'Alerie (indicateur d'Alerie) est mesurée par tout professionnel de santé. Elle objective un niveau de risque potentiel mais ne peut être interprétée qu'avec la mesure de Maitrise.

La mesure de Maitrise (indicateur de Maitrise) est réalisée par le professionnel dont la pratique clinique est ciblée. C'est une mesure dynamique et prospective qui traduit la gestion du risque, la qualité des pratiques cliniques et son évolution.

Les indicateurs de pratique clinique
AMI [NL – Alzheimer]



Dans cet exemple, 24 prescriptions de neuroleptiques sur 30 sont justifiées.

卷之二

- RUBRIQUES : PSYCHOTROPES ET SUJET AGE » « NEUROLEPTIQUES ET ALZHEIMER » WWW.HAS-SANTE.FR
 2. THE USE OF ANTI-PSYCHOTIC MEDICATION FOR PEOPLE WITH DEMENTIA: IME FOR ACTION, BANERJEE S, NHTS 2009
 3. NON-PHARMACOLOGICAL MANAGEMENT OF BEHAVIOURAL SYMPTOMS IN NURSING HOMES: DELDONA, INT J GERIATR PSYCHIATRY 2009
 4. EFFECT OF PERSON-CENTERED SHOW RING AND THE TOWEL BATH ON BATH-ASSOCIATED AGGRESSION, AGITATION, AND DISCOMFORT IN NURSING HOME RESIDENTS WITH DEMENTIA: A RANDOMIZED, CONTROLLED TRIAL, SLOANE PD, JAGS 2004.
 5. MA : PRISE EN CHARGE DES PROBLÈMES DU COMPORTEMENT PERTURBATEURS, HAS 2010 - WWW.HAS-SANTE.FR
 6. PRISE EN CHARGE DE LA DÉMÉNCE : WWW.HAS-SANTE.FR 2009
 7. THE DART-D TRIAL, BALARDUC, PLoS MEDICINE 2008
 8. INDICATEURS MEDICALS DES PATIENTS A MI PMSA ET ALZHEIMER HAS 2010 - WWW.HAS-SANTE.FR
 9. MA : SUN: MÉTHODE D'ADVENTS NATURALS HAS 2010 - WWW.HAS-SANTE.FR
 10. ACTES D'ERGOTHÉRAPIE ET DE PSYCHOMOTRICITÉ SUSCEPTIBLE D'ÊTRE REALISÉES POUR LA READAPTATION A DOMICILE SOUFFRANT DE LA MALADIE D'ALZHEIMER, HAS 2010 - WWW.HAS-SANTE.FR
 11. LE REGARD SUR LA MALADIE D'ALZHEIMER : WWW.HAS-SANTE.FR
 12. PRISE EN CHARGE DE LA CONSEIL EN SUJET AGE, HAS 2010 - WWW.HAS-SANTE.FR
 13. COST-EFFECTIVENESS STUDY PATIENTS WITH DEMENTIA AND THEIR CARE GIVERS, COMMUNITY OCCUPATIONAL THERAPY FOR OLDER, MAS, LIMA 2008

Haute Autorité de santé – 2, avenue du Stade de France – 93218 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
Tél. : 01 55 93 70 00 – Fax : 01 55 93 74 00 – www.ha-sante.fr



PROGRAMME AMI - ALZHEIMER

Alerte et Maîtrise de la latrogénie des Neuroleptiques dans la Maladie d'Alzheimer

La réduction de la prescription des neuroleptiques dans la maladie d'Alzheimer constitue une priorité en matière de prévention de la iatrogénie évitable et d'amélioration de la qualité de vie des patients.

En France, les malades Alzheimer sont 6 fois plus exposés aux neuroleptiques que la population du même âge, selon l'indicateur national d'alerte iatrogénique mis en place depuis 2008.

En lien avec les professionnels de santé et les autres institutions, la Haute Autorité de Santé a développé, dans le cadre du Plan Alzheimer, le programme **AMI-Alzheimer** : **Alerte et Maîtrise de la latrégnie** des neuroleptiques dans la maladie d'Alzheimer.

Il s'agit de réduire l'usage inapproprié des neuroleptiques et d'améliorer la prise en charge des troubles du comportement dans cette maladie et les démenences apparentées.

Ce programme d'**Alerte et de Maîtrise du risque latérogénique** a pour objectif de diviser par 3 les prescriptions de neuroleptiques dans la maladie d'Alzheimer.

GROUPE DE COOPÉRATION BMSA*-PSYCHOTROBES - PARTENAIRES

Annexe 4 : Alerte et maîtrise de la iatrogénie des neuroleptiques dans la maladie d'Alzheimer

Annexe 5 : Questionnaire AT-HARM10 version originale

International Journal of Clinical Pharmacy

Table 1 The final version of the assessment tool for identifying hospital admissions related to medications (AT-HARM10)

Question	References	MRP category [2]
U1. Was the admission caused by an infection or a previously undiagnosed disease (e.g. diabetes or heart failure) that is not medication-related?	[44, 45]	n.a.
U2. Was the admission caused by progression of a previously diagnosed disease that is not medication-related?	[19, 21, 41, 46]	n.a.
U3. Was the admission caused by physical trauma, substance intoxication, social circumstances or allergies that are not medication-related?	[19, 21, 41, 46]	n.a.
P4. Is it hinted or stated in the medical record that the admission was medication-related (including non-compliance)?	[21]	Any MRP category
P5. Might (side) effects of the medications the patient was taking (prescribed or not prescribed) prior to hospitalization have caused the admission (including over-treatment)?	[5, 19–21, 25, 41]	5. Overdosage 6. Adverse drug reaction 8. Drug use without indication
P6. Are there abnormal laboratory results or vital signs that could be medication-related and might have caused the admission?	[5, 20, 21, 42]	2. Improper drug selection 5. Overdosage
P7. Was there any drug-drug interaction or drug-disease interaction (i.e. a contraindication) that might have caused the admission?	[11, 25, 43]	2. Improper drug selection 7. Drug interaction
P8. Did the patient have any previously diagnosed untreated or sub-optimally treated (e.g. dose too low) indications that might have caused the admission?	[5, 25, 43]	1. Untreated indication 2. Improper drug selection 3. Subtherapeutic dosage
P9. Was the patient admitted because of a problem with the dosage form or pharmaceutical formulation (i.e. failure to receive the medication)?	[5, 11, 25]	4. Failure to receive drug
P10. Is the cause of the admission a response to cessation or withdrawal of medication therapy?	[47]	6. Adverse drug reaction

Three questions are used to identify admissions that are *unlikely* to be medication-related (U1-U3) and seven questions (P4-P10) to identify *possible* medication-related admissions. References to criteria used in existing tools or former studies that were identified in the literature search, and the corresponding eight medication-related problem (MRP) categories by Strand et al. [2], are listed for each question (1–8)

n.a. not applicable, MRP medication-related problem

Annexe 6 : Liste complète des critères START/STOPP version 2

Table 1a. Liste complète des critères STOPP.v2 (Screening Tool of Older Person's Prescriptions, version 2), regroupés par médicaments

STOPP.v2 : médicament	& situation suivante → potentiellement inapproprié (> 65 ans) : envisager son arrêt
médicament sans indication, de durée trop longue, dupliqué (2 de même classe)	Dans tous les cas
benzodiazépine	Dans tous les cas
N E U	a fortiori si > 4 semaines pour insomnies ou anxiété [à diminuer progressivement]
R O	si insuffisance respiratoire
Z-drug (somnifère)	Dans tous les cas (zolpidem, zopiclone)
P S Y C H I	neuroleptique
A T R I E	Dans tous les cas
L-dopa / agoniste dopamine	a fortiori si
opiacé fort	prostatisme/ globe vésical & effet anticholinergique modéré à marqué
aspirine	syndrome parkinsonien ou démence à corps de Lewy (sauf pour clozapine et quetiapine)
H E M	symptômes psycho-comportementaux (sauf si sévères et échec non-pharmacologique)
O S T A S E	insomnies (sauf si dues à psychose ou démence)
	phénothiazine comme neuroleptique de 1 ^{re} ligne
antidépresseur tricyclique vu effet anticholinergique	& dépression, en 1 ^{re} ligne
antidépresseur ISRS	& démence, glaucome angle aigu, trouble de conduction, ou prostatisme/globe vésical
inhib. acétylcholinestérase	& hypotonie (Na ⁺ < 130mmol/l) concomitante ou récente
L-dopa / agoniste dopamine	& asthme, bradycardie, bloc de conduction cardiaque, ou syncopes inexplicquées
opiacé fort	& tremblements essentiels bénins
aspirine	& douleur légère, en 1 ^{re} ligne
H E M	& à dose > 160 mg/j
O S T A S E	& antécédent d'ulcère gastroduodénal sans IPP
	& anticoagulant oral pour une fibrillation atriale
	& clopidogrel en prévention 2 ^{dure} de l'AVC (sauf si syndrome coronarien aigu concomitant, stent coronarien depuis < 12 mois, ou sténose carotidienne serrée symptomatique)
antiagrégant plaquettaire dont aspirine	& risque hémorragique significatif *
	& anticoagulant oral, si artériopathie stable
Digoxine	Dans tous les cas, la ticlopidine
digoxine	& risque hémorragique significatif*
C A R D I O	& TVP/EP: > 6 mois pour 1er épisode TVP; >12 mois pour 1er épisode d'EP
V A S C U L	dabigatran & insuffisance rénale sévère (DFG < 30 ml/min)
A I R E	rivaroxaban, apixaban & insuffisance rénale terminale (DFG < 15 ml/min)
β-bloquant	& décompensation d'une insuffisance cardiaque avec FEVG conservée
	& dose ≥ 250 µg/j si insuffisance rénale sévère (DFG < 30ml/min)
	& tachy-arythmie supra-ventriculaire, en 1 ^{re} ligne
	& asthme sous bronchodilatateur si β-bloquant non-cardiosélectif (carvedilol, sotalol)
	& anticalcique bradycardisant (vérapamil ou diltiazem)
	& bradycardie (< 50 bpm), bloc AV (2 ^e ou 3 ^e degré)
	& diabète avec fréquents épisodes hypoglycémiques
V A S C U L	diltiazem/vérapamil
A I R E	& décompensation cardiaque de classe III ou IV
	& antécédent d'hyperkaliémie
	& épargne potassique (IECA, ARA II, amiloride, triamtérolène) sans suivi de la kaliémie
	& trouble électrolytique (K ⁺ < 3,0 mmol/l ; Na ⁺ < 130mmol/l ; ou Ca ⁺⁺ corrigé > 2,65mmol/l)
	& arthrite microcristalline (goutte, chondrocalcinose)
A I R E	diurétique de l'anse
	& hypertension artérielle, en 1 ^{re} ligne, ou en présence d'une incontinence urinaire
	& OMI d'origine périphérique (pas d'insuffisance cardiaque, hépatique, rénale)
	& absence d'intolérance/inefficacité des autres classes d'antihypertenseurs
	antihypertenseurs centraux
	sildénafil/tadalafil/vardenafil
	& décompensation cardiaque sévère avec hypotension ou angor traité par nitrés
	vasodilatateur
	& hypotension orthostatique persistante (anti-calciique, α ₁ -bloquant, nitré)
E N D O C	metformine
	& insuffisance rénale sévère (DFG < 30 ml/min)
	Dans tous les cas de diabète type 2 (glibenclamide, chlorpropamide, glimépiride, gliclazide)
	thiazolidinédone
	& décompensation cardiaque
	oestrogènes
	& antécédent de cancer de sein ou d'épisode thromboembolique veineux
	(voie orale ou transdermique)
	& utérus présent, sans traitement progestatif
	androgènes
	& hypogonadisme non-confirmé

*risque hémorragique significatif : récent saignement spontané important, diathèse hémorragique, HTA sévère

Abréviations : anti-H2 : anti-histaminique H2 ; ARAII : antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II ; AV : atrio-ventriculaire ; AVK : anti-vitamine K ; BPCO : bronchopneumopathie chronique obstructive, bpm : battements par minute ; CI : contre-indication ; DFG : débit de filtration glomérulaire ; EP : embolie pulmonaire ; FA : fibrillation atriale ; FEVG : fraction d'éjection ventriculaire gauche ; gén. : génération ; HTA : hypertension artérielle ; IECA : inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine ; inhib. : inhibiteur ; IPP : inhibiteur de la pompe à protons ; IR : insuffisance rénale ; ISRS : inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine ; OMI : œdèmes des membres inférieurs ; TVP : thrombose veineuse profonde

STOPP.v2 : médicament		& situation suivante → potentiellement inapproprié (> 65 ans) : envisager son arrêt
D	IPP fer	& dose max > 8 semaines pour œsophagite ou ulcère gastroduodénal non-compliquée & dose > 200 mg/j de Fer élémentaire par voie orale
G	métoclopramide médicament à effet constipant	& syndrome parkinsonien & constipation chronique, lorsque des alternatives existent
A	AINS	& insuffisance rénale modérée (DFG < 50 ml/min) & hypertension artérielle sévère ou insuffisance cardiaque sévère & ischémie cardiaque non-contrôlée & anticoagulant oral ; ou antiagrégant plaquettaires sans IPP
R		& antécédent d'ulcère gastroduodénal/saignement digestif, sans IPP ou anti-H2
H		& corticothérapie sans IPP
U		& arthrose, plus de 3 mois, en 1 ^{re} ligne
M		& goutte, plus de 3 mois, sans inhibiteur de la xanthine-oxydase (allopurinol, febuxosat)
A		& atteinte du tractus digestif supérieur (inflammation, ulcère, ...)
T	biphosphonate (voie orale)	
O	colchicine	& insuffisance rénale terminale (DFG < 10 ml/min) & goutte, plus de 3 mois, sans allopurinol ou febuxosat
	corticothérapie	& douleur d'arthrose (par voie orale ou locale) (injection intra-articulaire admise) & polyarthrite rhumatoïde, en monothérapie, plus de 3 mois
R	corticothérapie	& BPCO modérée à sévère, au long cours, par voie systémique plutôt que par voie inhalée
E	théophylline	& BPCO, en monothérapie
S	bronchodilatateur	& glaucome à angle aigu
P	anticholinergique	& obstacle à la vidange de la vessie
I	antihistaminique 1 ^{re} gén.	Dans tous les cas
	anticholinergique (bronchodilatateur, antiH ₁ , antispasmodique,...)	& démence, délirium, prostatisme, glaucome à angle fermé & effets extrapyramidaux induits par un neuroleptique ≥ 2 en même temps

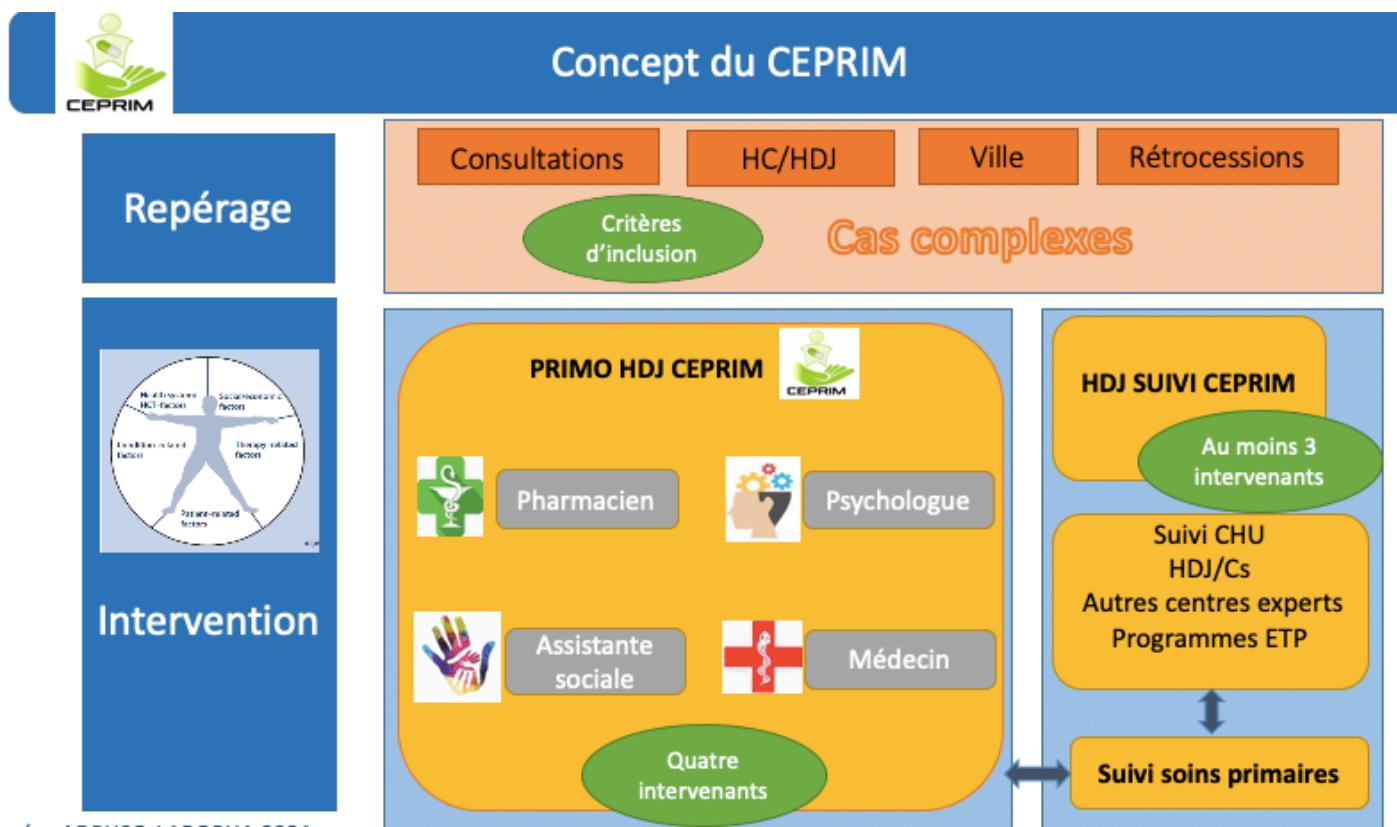
Table 1b. Liste des critères START.v2 (Screening Tool to Alert to Right Treatment, version 2), regroupés par situations médicales

START.v2 : situation médicale		→ médicament : envisager de le débuter
L	chutes, ostéoporose, confinement	→ vitamine D (minimum 800 à 1000 UI)
O	ostéoporose ± fracture de fragilité	→ vitamine D + calcium + inhibiteur de la résorption osseuse /anabolique osseux
C	corticothérapie systémique (>3mois)	→ vitamine D + calcium + biphosphonate
O	polyarthrite rhumatoïde active	→ inducteur de rémission (méthotrexate, rituximab, etanercept...)
M	méthotrexate	→ acide folique
	goutte clinique ou radiographique	→ inhibiteur de la xanthine oxydase, en traitement de fond
C	hypertension persistante (>160/90)	→ antihypertenseur, à initier ou majorer
A	fibrillation auriculaire	→ anticoagulant oral (si Cl majeure: aspirine 75 à 160 mg/jour)
R	athérosclérose clinique	→ antiagrégant plaquettaires + statine si < 85 ans
D	cardiopathie ischémique	→ IECA + β-bloquant
I	insuffisance cardiaque systolique	→ IECA + β-bloquant si stabilisé (bisoprolol, nébivolol, métaproterol, carvedilol)
O	diabète avec néphropathie	→ IECA (si intolérance aux IECA : ARAII)
	anxiété sévère persistante	→ ISRS [pas une benzodiazépine] (si Cl aux ISRS : duloxétine, venlafaxine, ou prégabaline)
N	symptômes dépressifs majeurs	→ antidépresseur (non-tricyclique), si symptômes persistants
E	maladie de Parkinson	→ L-DOPA ou agoniste dopamnergique
U	maladie d'Alzheimer, légère-modérée	→ inhib. acétylcholinestérase (donepezil, rivastigmine, galantamine)
R	maladie à corps de Lewy	→ rivastigmine
O	syndrome des jambes sans repos	→ agoniste dopamnergique, si pas de carence martiale ni d'IR sévère
	opiacés régulièrement	→ laxatif
	douleurs modérées à sévères	→ agonistes opioïdes forts, si échec des autres antalgiques
	pics douloureux non-couverts	→ opiacé à action rapide
	glaucome primaire à angle ouvert	→ traitement topique (analogues des prostaglandines, prostamide ou β-bloquant)
R	asthme ou BPCO	→ bronchodilatateur (β2-adrénergique ou anti-muscarinique) si léger à modéré
E		→ corticostéroïde inhalé de manièvre régulière si modéré à sévère
S	hypoxie chronique	→ oxygénothérapie
P	vaccination	→ anti-grippe, chaque début d'automne + anti-pneumocoque
D	reflux/sténose œsophagien sévère	→ IPP
I	maladie diverticulaire	→ si constipation chronique: supplémentation en fibres
U	vaginite atrophique symptomatique	→ oestrogènes locaux
G	prostatisme symptomatique	→ α1-bloquant & inhib. de la 5α-réductase, si résection de prostate non-justifiée

Annexe 7 : Exemples de PPI avec STOPP et START

Liste courte. Exemples fréquents de prescription potentiellement inappropriée observés chez les patients de 65 ans et plus, par excès (STOPP.v2) ou par défaut (START.v2)	
STOPP	si
Benzodiazépines ou Z-Drugs	> 4 semaines
AINS	Insuffisance rénale et/ou cardiaque
Aspirine	Prévention cardiovasculaire primaire
Vasodilatateur (nitré, α_1 -bloquant, anti-calciique)	Hypotension orthostatique
Anticholinergique	Troubles cognitifs
si	START
Chutes, ostéoporose	Vitamine D et Calcium
Fibrillation auriculaire	Anticoagulation
Prévention cardiovasculaire secondaire	Aspirine
Anxiо-dépression importante	Antidépresseur ISRS
Douleur intense	Opiacé (et laxatif)

Annexe 8 : Concept du CEPRIM





Bilan activité CEPRIM: novembre 2020 à avril 2021

Bilan d'activité 6 mois CEPRIM



Au total sur 6 mois

Nombre d'HDJ: 106

Nombre de patients: 78
44 femmes/34 hommes

Âge moyen: 63,5 ans
< 18 ans: 0 (1 18ans et 1 19 ans)
> 60 ans: 45
≥ 75 ans: 23 (29%)

Potentiel d'HDJ: 252

Remplissage moyen: 43% [23%-72%]

Patients non venus: 35% [24%-64%]

Journées ADPHSO-LAROPHA 2021

4



Bilan financier CEPRIM 6 mois

	HJ Intermédiaire	HJ Standard	Recettes T2A	PMCT
Novembre		11	7 177 €	652 €
Décembre		11	7 353 €	668 €
Janvier		21	14 035 €	668 €
Février		11	7 111 €	646 €
Mars	2	24	17 338 €	667 €
Avril	3	23	17 261 €	664 €
TOTAL	5	101	70 275 €	663 €

INSTRUCTION N°

DGOS/R1/DSS/1A/2020/52 du 10 septembre 2020 relative à la gradation des prises en charge ambulatoires réalisées au sein des établissements de santé

Total RECETTES: 70 265 €

Total DEPENSES: 46 407 €

Journées ADPHSO-LAROPHA 2021

6

Annexe 10 : Algorithme de Naranjo

Naranjo Algorithm

Questions	Yes	No	Don't know	Score
1. Are there previous conclusive reports on this reaction?	+1	0	0	
2. Did the adverse event appear after the suspected drug was administered?	+2	-1	0	
3. Did the adverse reaction improve when the drug was discontinued or a specific antagonist was administered?	+1	0	0	
4. Did the adverse reaction reappear when the drug was re-administered?	+2	-1	0	
5. Are there alternative causes (other than the drug) that could on their own have caused the reaction?	-1	+2	0	
6. Did the reaction reappear when a placebo was given?	-1	+1	0	
7. Was the drug detected in the blood (or other fluids) in concentrations known to be toxic?	+1	0	0	
8. Was the reaction more severe when the dose was increased or less severe when the dose was decreased?	+1	0	0	
9. Did the patient have a similar reaction to the same or similar drugs in any previous exposure?	+1	0	0	
10. Was the adverse event confirmed by any objective evidence?	+1	0	0	
			TOTAL	

(Naranjo CA et al. "A method for estimating the probability of adverse drug reactions". Clin. Pharmacol. Ther. August 1981)

The Adverse Drug Reaction is assigned to a probability category from the total score as follows:

Definite	> 8
Probable	5 to 8
Possible	1 to 4
Doubtful	< 1

For inter-rater agreement, Kappa ranges from 0.69 to 0.86, which is equivalent of 83% to 92% agreement. Intra-rater reliability ranges from 80% to 97%, $k = 0.64$ to 0.95. The inter-rater agreement was maintained on retesting, and results of the same order were obtained when physicians rated a different set of prospectively collected cases of Adverse Drug Reactions, demonstrating consensual, content and concurrent validity.

SERMENT DE GALIEN

Je jure, en présence de mes maîtres de la Faculté, des conseillers de l'Ordre des pharmaciens et de mes condisciples :

- ❖ *D'honorer ceux qui m'ont instruit dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle à leur enseignement.*
- ❖ *D'exercer, dans l'intérêt de la santé publique, ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles de l'honneur, de la probité et du désintéressement.*
- ❖ *De ne jamais oublier ma responsabilité et mes devoirs envers le malade et sa dignité humaine, de respecter le secret professionnel.*
- ❖ *En aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser des actes criminels.*

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert d'opprobre, méprisé de mes confrères, si j'y manque.

RESUME :

Objectifs :

La iatrogénie médicamenteuse désigne l'ensemble des effets indésirables provoqués par la prise d'un ou plusieurs médicaments. A l'origine d'un coût humain et économique considérable, elle est, selon les études, évitable pour 30% à 60%. Dans le cadre d'une démarche continue de l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge médicamenteuse, une étude a été menée dans notre établissement. L'objectif de ce travail est de détecter les hospitalisations pour iatrogénie, de mieux les prendre en charge et dans un second temps de trouver des solutions afin d'en diminuer la prévalence.

Matériel et méthodes :

Il s'agit d'une étude rétrospective non interventionnelle incluant les patients de plus de 70 ans conciliés dans le service d'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD) de notre structure de novembre 2019 à mars 2020. L'outil AT-HARM 10 (Assessment Tool for Hospital Admission Related to Medication) d'après Kempen et al, (*Int J Clin Pharm*, 2018) a été utilisé pour déterminer la cause iatrogène ou non des hospitalisations. Cet outil, validé pour l'utilisation chez le sujet âgé, a pour but de standardiser l'évaluation des dossiers et mesure de manière exhaustive les hospitalisations pour cause iatrogène.

Il est basé sur 10 questions : la iatrogénie est improbable si la réponse est positive aux 3 premières questions. A l'inverse, la iatrogénie est probable si la réponse est positive aux 7 questions suivantes.

Les sources documentaires utilisées pour répondre aux questions correspondent au courrier d'admission/observation médicale à l'entrée, la lettre de liaison/ le courrier de sortie, les résultats biologiques, le Bilan Médicamenteux Optimisé (BMO) ou l'ordonnance à l'admission.

Résultats -Discussion :

129 patients ont été inclus (âge moyen 84 ans \pm 6,7 ans, sex ratio 0,77, 8,2 médicaments par patient, durée moyenne de séjour : 7 jours). 40,3% d'entre eux sont hospitalisés pour cause iatrogène. Dans la majorité des cas (70%), ce sont les effets thérapeutiques ou indésirables des médicaments prescrits ou pris en automédication par le patient avant l'hospitalisation qui pourraient avoir causé l'admission, y compris le surdosage et le traitement sans indication (item P5). Dans 10% des cas, le patient souffrait de pathologies non traitées ou mal traitées (item P8). Il est suggéré dans le dossier médical de 8% des patients que leur admission est liée au médicament (item P4). Dans 6% des cas, des interactions médicamenteuses ou des contre-indications pourraient avoir causé l'admission (item P7). Des résultats biologiques anormaux ou des atteintes des fonctions vitales peuvent être d'origine iatrogène dans 4% des cas (item P6). Dans 2% des cas, le patient a été admis à cause d'un problème de dosage (item P9). Aucune admission consécutive à une rupture de traitement ou à l'arrêt d'une thérapie n'a été observée (item P10). La iatrogénie est prise en charge pendant l'hospitalisation et en service de soins (19%), aux urgences (15%) et par la pharmacie (23%). La cause iatrogène de l'hospitalisation est mentionnée dans le compte rendu d'hospitalisation pour 1 patient sur 4. Afin de faciliter la prise en charge de la iatrogénie et éviter une réadmission, la mention « Admission probablement liée au médicament » apparaît depuis peu dans le dossier informatisé du patient à l'hôpital et dans le courrier de sortie. Le score AT-HARM10 est appliqué aux patients conciliés à l'UHCD par le pharmacien, dans le but de mentionner l'implication du médicament dans l'hospitalisation et d'assurer une véritable transmission avec la ville. L'objectif étant d'assurer une vigilance accrue autour du médicament en cause de la part des professionnels de santé en charge du patient, afin d'éviter une nouvelle hospitalisation pour les mêmes raisons. Les médicaments les plus impliqués sont les benzodiazépines (26%) suivies par les anti-hypertenseurs (23%), les hypnotiques (14%), les IPP (12%), ainsi que les anticoagulants et les anti-thrombotiques (8%). Selon la littérature, les anticoagulants, antiagrégants, les AINS et les diurétiques sont responsables de la moitié des hospitalisations pour iatrogénie.

Conclusion :

L'étude menée nous montre que les évènements iatrogènes ne sont pas toujours identifiés par les professionnels de terrain. Il convient de travailler à minimiser les conséquences des effets indésirables graves des médicaments à l'origine d'hospitalisation, en renforçant le lien ville/hôpital. Il est nécessaire de poursuivre le déploiement des activités de pharmacie clinique dans les officines (bilans de médicaments -> dialogue avec le médecin traitant). 46% des erreurs médicamenteuses surviennent au moment de la rédaction d'une nouvelle ordonnance à l'entrée ou à la sortie du patient à l'hôpital.

Il convient d'accentuer la communication entre les professionnels hospitaliers et libéraux pour garantir une continuité de la prise en charge au travers de la conciliation médicamenteuse, les courriers de sortie davantage renseignés en attendant le déploiement du DMP, adressés au médecin traitant ainsi qu'à la pharmacie d'officine.

DISCIPLINE : PHARMACIE CLINIQUE

MOTS CLES : Iatrogénie, pharmacie clinique, urgences